

# Services de surveillance du marché de droits d'émission

---

Appel d'offres n° 2021-01

**PUBLIÉ LE**  
**17 MAI 2021**

---

Les parties intéressées sont encouragées à consulter le site Web de [WCI, inc.](http://www.wci.com) pour connaître nos services et s'inscrire à notre liste de diffusion électronique.



## Échéancier de l'appel d'offres

Étapes	Date	Heure (de l'Est)
Publication de l'appel d'offres	17 mai 2021	S. O.
Date limite pour la soumission de questions par écrit	26 mai 2021	20 h
Réponse de WCI, inc. aux questions	4 juin 2021	S. O.
Date limite pour la soumission de la proposition initiale	11 juin 2021	20 h
Présentations des soumissionnaires retenus	Du 14 au 18 juin 2021	S. O.
Date limite pour la soumission de la proposition finale	9 juillet 2021	20 h
Période d'évaluation	Du 12 au 23 juillet 2021	S. O.
Négociation du contrat	Du 26 juillet au 13 août 2021	S. O.
Dates estimées de début et de fin du contrat	Du 1 <sup>er</sup> septembre 2021 au 31 janvier 2026 pour la période de référence, avec une option de prolongation de deux ans du 1 <sup>er</sup> février 2026 au 31 janvier 2028, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.	S. O.

WCI, inc. se réserve le droit, à son entière discrétion, de modifier ou d'annuler totalement ou partiellement le présent appel d'offres ou d'en modifier l'échéancier. Toute clarification ou modification sera faite avant la date limite et un avis sera publié, le cas échéant, sur le site Web de WCI, inc.

## Table des matières

1. À propos de Western Climate Initiative, inc.....	7
2. Objet de l'appel d'offres.....	8
3. Qualification minimale du soumissionnaire.....	9
4. Services à fournir.....	10
5. Énoncé des travaux (aperçu).....	11
6. Exigences relatives à la soumission des propositions.....	18
6.1 Proposition initiale.....	18
6.2 Exigences générales pour la proposition du soumissionnaire.....	18
6.3 Proposition technique. Sept (7) pages maximum.....	20
6.4 Propositions de coûts.....	23
6.5 Révisions des conditions de l'Entente type de WCI, inc. demandées par le soumissionnaire.....	27
6.6 Proposition finale.....	27
7. Processus d'évaluation.....	27
7.1 Évaluation des propositions initiales.....	27
7.2 Présentations par les soumissionnaires retenus.....	27
7.3 Évaluation des propositions finales.....	28
8. Informations générales sur l'appel d'offres.....	29
8.1 Réponses aux questions des soumissionnaires.....	29
8.2 Droit de rejet des propositions.....	30
8.3 Modification ou retrait d'une proposition.....	30
8.4 Absence de droit de contestation et dégageant de responsabilité.....	30
8.5 Responsabilités du soumissionnaire.....	30
8.6 Signature.....	31
8.7 Utilisation des propositions.....	31
9. Annexes.....	31
Annexe A Énoncé des travaux.....	32
Annexe A-1 : Foire aux questions.....	49
Annexe B Entente type de WCI, Inc. (« Entente »).....	52

## Sigles et définitions

Administrateur des services financiers	Fournisseur des services financiers pour les ventes aux enchères et les ventes de gré à gré.
Administrateur des services de surveillance du marché	Fournisseur proposant des services de surveillance du marché d'échange de droits d'émission, tel que décrits dans le présent appel d'offres.
Administrateur de ventes aux enchères	Société chargée des services d'administration des ventes aux enchères et des ventes de gré à gré.
AO	Appel d'offres.
Consignataires	Les règlements concernant les systèmes de plafonnement et d'échange de la Californie et de la Nouvelle-Écosse permettent à certaines entités de vendre leurs unités d'émission par consignation lors des ventes aux enchères de ces gouvernements. En Californie, les consignataires sont des services de distribution d'électricité et des fournisseurs de gaz naturel; en Nouvelle-Écosse, n'importe quelle entité peut consigner des unités.
Demandeur	Entité qui a présenté une demande d'inscription à une vente aux enchères ou à une vente de gré à gré ou qui a l'intention d'y participer.
Demandeur potentiel	Entité qui possède un compte actif de registre de marché et qui coche la case « Participation à la vente aux enchères ».
Demandeur qualifié	Entité ayant soumis une demande d'inscription à une vente aux enchères ou à une vente de gré à gré, de même qu'une garantie financière qui a été acceptée par l'administrateur des services financiers.
ECV	Entité couverte volontairement. Entité qui n'a pas d'obligation de conformité en vertu du règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de la Californie, mais qui a l'intention d'acheter, de détenir, de vendre ou de retirer volontairement des droits d'émission, ou entité exploitant un projet de compensation ou un projet de mesures précoces enregistré en vertu du règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de la Californie. Une entité couverte volontairement peut être définie comme « entité couverte volontairement – personne morale » ou « entité couverte volontairement – personne physique ».

Enchérisseur qualifié	Tout demandeur qualifié dont la participation à la vente aux enchères ou à la vente de gré à gré a été approuvée.
Entente	Contrat à conclure entre WCI, inc. et le soumissionnaire retenu.
Entité	Personne, firme, association, organisation, société de personnes, fiducie d'entreprise, personne morale, société par actions à responsabilité limitée ou organisme gouvernemental enregistré en vertu du système de plafonnement et d'échange respectif de la <a href="#">Californie</a> , du <a href="#">Québec</a> ou de la <a href="#">Nouvelle-Écosse</a> .
Entité couverte	Entité qui a une obligation de conformité, comme indiqué dans le système de plafonnement et d'échange respectif de la <a href="#">Californie</a> , du <a href="#">Québec</a> ou de la <a href="#">Nouvelle-Écosse</a> .
Fournisseur	Soumissionnaire sélectionnée et engagée par contrat pour fournir les services décrits dans le présent appel d'offres.
GES	Gaz à effet de serre.
Gestionnaire de contrat de surveillance du marché	Employé de WCI, inc. qui est responsable de la gestion du travail dans le cadre de l'entente.
Gouvernement participant	Gouvernement dont au moins un représentant siège au conseil d'administration de WCI, inc. À l'heure actuelle, il s'agit des provinces du Québec et de la Nouvelle-Écosse ainsi que de l'État de la Californie. D'autres gouvernements peuvent décider d'y adhérer ultérieurement.
KYC	Examen d'authentification de la clientèle ( <i>know-your-customer</i> en anglais).
Mt éq. CO <sub>2</sub>	Million de tonnes métriques (Mt) d'équivalent de dioxyde de carbone (éq. CO <sub>2</sub> ). L'équivalent de dioxyde de carbone est un indicateur servant à comparer les émissions de différents gaz à effet de serre. C'est la masse de dioxyde de carbone qui produirait le même forçage radiatif approximatif que la masse donnée d'un autre gaz à effet de serre. L'équivalent de dioxyde de carbone est calculé en multipliant la masse du gaz émis par le potentiel de réchauffement de la planète.

Participant	Entité qui n'a pas d'obligation de conformité en vertu du règlement concernant le système de plafonnement et d'échange du Québec, mais qui a l'intention d'acheter, de détenir, de vendre ou de retirer volontairement des droits d'émission, ou entité exploitant un projet de crédits compensatoires en vertu du règlement concernant le système de plafonnement et d'échange du Québec. Un participant peut être défini comme « participant – personne morale » ou « participant – personne physique ».
Participant au marché général	Terme général qui a la même signification que « l'entité couverte volontairement » dans le règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de la Californie et le « participant » dans le règlement concernant le système de plafonnement et d'échange du Québec. Un participant au marché général peut être défini comme « participant au marché général – personne morale » ou « participant au marché général – personne physique ».
RC	Représentant de compte d'une entité qui possède un compte du registre de marché.
RCP	Représentant de compte principal d'une entité qui possède un compte du registre de marché.
RPV	Réseau privé virtuel.
Services de surveillance du marché	Services fournis par l'administrateur des services de surveillance du marché.
Services de ventes aux enchères	Services de ventes aux enchères et de ventes de gré à gré fournis par l'administrateur de ventes aux enchères.
Soumissionnaire	Partie qui soumet une proposition en réponse au présent appel d'offres.
Travaux	Activités exercées par le fournisseur pour remplir ses devoirs et obligations en vertu de l'entente.
Vente de gré à gré	Vente d'unités d'émission de la réserve du ministre de la Californie, du Québec ou de la Nouvelle-Écosse ou ventes d'unités de prix plafonds de la Californie.
WCI, inc.	Western Climate Initiative, inc.

## 1. À propos de Western Climate Initiative, inc.

Western Climate Initiative, inc. (WCI inc.) est une société à but non lucratif qui fournit des services administratifs et techniques abordables pour le développement et la mise en œuvre coordonnés des systèmes d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (GES) de ses gouvernements participants.

Visant à lutter efficacement contre les changements climatiques, les gouvernements participants de WCI, inc. ont créé le plus important marché du carbone en Amérique du Nord. Aujourd'hui, ils continuent de développer et de mettre en œuvre leurs systèmes respectifs de plafonnement et d'échange multisectoriel. Ensemble, ils couvrent une population de plus de 50 millions d'habitants, représentant environ 3 000 milliards de dollars américains (G\$ US) ou 4 000 milliards de dollars canadiens (G\$ CA) en produit intérieur brut (PIB) ainsi que l'imposition d'un plafond d'émissions de 402 Mt éq. CO<sub>2</sub> en 2020.

WCI, inc. est entièrement financée et dirigée par les gouvernements qui utilisent ses services. Son conseil d'administration se compose de représentants des provinces du Québec et de la Nouvelle-Écosse ainsi que de l'État de la Californie (ci-après individuellement un « gouvernement participant » et collectivement les « gouvernements participants »).

Depuis sa création en 2011 jusqu'à décembre 2020, les services de WCI, inc. ont appuyé la réalisation de 43 ventes aux enchères, qui ont généré environ 29,2 G\$ US (37,3 G\$ CA) de revenus versés aux gouvernements participants et aux consignataires de la Californie. À la fin de décembre 2020, plus de 950 entités étaient inscrites dans le registre de marché unique de WCI, inc.

Dans la prochaine décennie, WCI, inc. souhaite être reconnue comme le prestataire de **services de classe mondiale** qui assure le succès des systèmes de plafonnement et d'échange de ses gouvernements participants. Étant donné que chaque gouvernement participant fixe ses propres exigences réglementaires et administratives, les services sécuritaires, fiables et robustes fournis par WCI, inc. doivent être souples pour répondre à leurs besoins en constante évolution. Ces services doivent aussi faciliter l'intégration éventuelle de nouveaux gouvernements.

WCI, inc. fournit les services suivants liés au système de plafonnement et d'échange :

- **Registre** – un registre de marché unique pour tous les gouvernements participants utilisé pour la délivrance d'unités d'émission et de crédits compensatoires (collectivement, les « droits d'émission »), qui permet également d'assurer le suivi de la propriété des droits d'émission et des renseignements sur les comptes des entités, de procéder au transfert des droits d'émission et de faciliter la vérification de la conformité;
- **Administration des ventes aux enchères et des ventes de gré à gré d'unités d'émission** – grâce à une plateforme électronique qui permet à chaque gouvernement participant de vendre aux enchères des unités d'émission de GES dans le cadre de sa réglementation respective;

- **Administration des services financiers** – comprend l'enregistrement des garanties financières et la réconciliation complète des comptes (soit le transfert des paiements des comptes des acheteurs d'unités vers celui des vendeurs) pour les ventes aux enchères et les ventes de gré à gré;
- **Services de surveillance du marché** : l'objet du présent appel d'offres –qui comprend des analyses indépendantes menées par un surveillant indépendant, en appui à la supervision du marché réalisée par chaque gouvernement participant.

Pour de plus amples renseignements sur les récentes activités de WCI, inc., consultez le [site Web](#) et le [rapport annuel 2020](#) de WCI, inc.

## 2. Objet de l'appel d'offres

Par le présent appel d'offres, WCI, inc. est à la recherche d'un fournisseur qualifié et expérimenté proposant des services de surveillance du marché d'échange de droits d'émission (désignés comme Services de surveillance du marché dans le présent appel d'offres et qui comprennent les services décrits à l'annexe A). Les marchés qui feront l'objet d'une surveillance sont les suivants :

- Les systèmes actuels et futurs créés par les gouvernements participants pour la réduction des émissions de GES;
- Les marchés secondaires, y compris les marchés des produits dérivés basés sur les droits d'émission;
- Les marchés connexes, comme les marchés de l'énergie et les autres marchés du carbone qui peuvent avoir des conséquences importantes sur les droits d'émission ou un marché secondaire.

Si le fournisseur n'est pas celui qui fournit actuellement des services de surveillance du marché aux gouvernements participants, il travaillera avec le fournisseur actuel, en collaboration avec WCI, inc. et les gouvernements participants, pendant au moins six mois après la date d'entrée en vigueur de son contrat avec WCI, inc. Cette période se prolongera au besoin pour inclure la préparation, la surveillance, la production de rapports, l'analyse des offres et la certification pour au moins une vente aux enchères de la Nouvelle-Écosse et une vente aux enchères conjointe de la Californie et du Québec.

Les services de surveillance du marché, y compris les livrables écrits ou non, doivent être fournis séparément pour chaque marché d'unités d'émission. Par exemple, à la tâche 2, le plan de sécurité sera créé et tenu à jour pour le marché lié Californie-Québec, et un plan séparé sera créé et tenu à jour pour tout autre marché créé par un gouvernement participant qui n'est pas lié au marché Californie-Québec, comme celui de la Nouvelle-Écosse actuellement. S'il arrive qu'un de ces marchés soit ultérieurement lié au marché Californie-Québec, il faudra créer et tenir à jour un seul plan pour le marché élargi.

Aux fins de vérification et de suivi des ventes aux enchères et des ventes de gré à gré, il est possible d'en savoir plus sur les processus de participation dans les avis de ventes aux enchères et de vente de gré à gré publiés en ligne par chaque gouvernement participant : [Californie](#), [Québec](#) et [Nouvelle-Écosse](#).

### 3. Qualification minimale du soumissionnaire

Pour être admissible à répondre au présent appel d'offres, le soumissionnaire doit respecter les conditions suivantes :

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, compter au moins cinq (5) ans d'expérience en services de surveillance de marché ayant une portée, une complexité et un niveau de services semblables à ceux requis pour les travaux décrits dans l'appel d'offres, et avoir une aptitude avérée dans les domaines financier et administratif pour effectuer les travaux de manière fiable et efficace;
- Présenter la liste du personnel qu'il prévoit affecter au projet, soit au moins un chargé de projet ayant cinq (5) ans d'expérience et d'autres personnes ayant une capacité avérée à fournir des services de surveillance du marché dont la portée, la complexité et le niveau de services sont semblables à ceux requis pour les travaux (le « personnel clé », défini à l'annexe A);
- Déclarer toute action en justice, tout différend, toute poursuite ou tout litige concernant une fraude, une faillite, une faute professionnelle, une fausse déclaration, un acte de négligence, etc. dans le cadre d'un ou de plusieurs projets impliquant des services de surveillance du marché au cours des dix (10) dernières années;
- Ne pas avoir fait l'objet au cours des cinq (5) dernières années de différends, de poursuites ou de procédures de litiges privées ou gouvernementales pour fraude, faillite, faute professionnelle, fausse déclaration, négligence, etc. dans le cadre d'un ou de plusieurs projets impliquant des services de surveillance du marché, pour lesquels il a été déclaré fautif, tenu de payer des dommages-intérêts ou en position d'infraction face à une loi, un règlement ou une règle applicable;
- Offrir officiellement des services aux États-Unis, au Canada ou dans les deux pays, en exploitant des bureaux physiques dans l'un des deux pays ou dans les deux;
- Ne pas avoir de lien d'affaires ou d'entente spécifique de prestation de services professionnels, y compris les services-conseils ou stratégiques relatifs à la participation aux ventes aux enchères ou à l'inscription au marché, avec une entité inscrite auprès d'un des gouvernements participants.

## 4. Services à fournir

WCI, inc. s'attend à ce que le fournisseur propose des services de surveillance du marché d'échange de droits d'émission, couvrant l'ensemble des tâches indiquées à l'**annexe A : Énoncé des travaux**. Ces services sont fournis directement aux gouvernements participants, lesquels peuvent mener des activités indépendantes de surveillance de marché. C'est pourquoi le lien entre le fournisseur et les gouvernements participants doit reposer sur les principes suivants :

- **Compétence** : comme spécialiste du marché d'échange de droits d'émission, le fournisseur maintient son niveau d'expertise et utilise des méthodes de pointe;
- **Proactivité** : le fournisseur cherche continuellement à perfectionner la qualité de ses services et de ses analyses, et fait preuve d'initiative en proposant des données, des études, des analyses ou des méthodes récentes et pertinentes pour les activités de surveillance des gouvernements participants;
- **Prospectivité** : le fournisseur démontre sa capacité d'adaptation par un sens aigu de l'anticipation et du raisonnement par inférence concernant tout évènement particulier ou extraordinaire sur les marchés visés par les services ou dans d'autres marchés pertinents;
- **Formation**: le fournisseur transmet aux gouvernements participants des conseils et des connaissances sur les bonnes pratiques pour que ces derniers puissent maintenir, voire élargir, leurs activités et capacités actuelles de surveillance du marché, au besoin;
- **Indépendance** : comme entité indépendante, le fournisseur corrobore des informations sensibles du marché en réalisant ses propres analyses, dont il communique les résultats aux gouvernements participants;
- **Transparence** : le fournisseur transmet les renseignements et démonstrations nécessaires aux gouvernements participants pour qu'ils puissent connaître les méthodes utilisées et reproduire, au besoin, les analyses et les résultats.

Pendant la durée du contrat, les gouvernements participants peuvent demander que le fournisseur propose des services supplémentaires en lien direct avec la surveillance du marché d'échange de droits d'émission. Ils peuvent aussi, individuellement ou collectivement, lui demander de participer à des réunions ou de produire des rapports ponctuels. En outre, à la réception d'une nouvelle directive technique de WCI, inc. concernant des activités ou des tâches administratives supplémentaires, et une fois que les deux parties ont convenu par écrit de l'élargissement de l'énoncé des travaux, le fournisseur présente une description écrite de sa démarche et une estimation à la fois des efforts à déployer et du budget nécessaire pour la prestation des services requis.

## 5. Énoncé des travaux (aperçu)

Le contrat accordé au fournisseur comprend douze (12) tâches. Une brève description de chacune d'entre elles est présentée ci-dessous. L'énoncé des travaux complet est fourni à l'**annexe A**.

**Tâche 1 – Établissement d'un plan de travail final et d'un échéancier.** Le fournisseur élaborera un plan de travail final comprenant une description des tâches et un échéancier définitif.

**Tâche 2 – Élaboration et tenue à jour d'un plan de sécurité.** L'objectif est de fournir aux gouvernements participants un plan de gestion et un plan de communication bidirectionnelle de l'information confidentielle. Le plan doit indiquer que le stockage et la transmission des renseignements confidentiels ne peuvent se faire que sur des serveurs situés aux États-Unis ou au Canada, et que le fournisseur utilisera les services sécurisés de partage de fichiers approuvés et utilisés par les gouvernements participants. Le plan de sécurité doit décrire les procédures bidirectionnelles de communication des renseignements confidentiels et de contribution aux outils collectifs de surveillance du marché (notamment un tableau de bord et des bases de données conjoints pour les systèmes liés) entre le fournisseur, les gouvernements participants, WCI, inc. et les autres fournisseurs de WCI, inc. Le plan doit être appliqué dès qu'il est approuvé par les gouvernements participants et révisé chaque année.

**Tâche 3 – Élaboration et tenue à jour d'un plan de surveillance.** L'objectif est de fournir aux gouvernements participants un plan détaillant la manière dont le fournisseur surveillera leurs droits d'émission et les marchés connexes, et comprenant une description des méthodes et des indicateurs à utiliser. Le plan de surveillance doit décrire les moyens employés pour :

- Surveiller la possession et les transferts de droits d'émission enregistrés dans le registre du marché de WCI, inc.;
- Surveiller la structure du marché et la structure organisationnelle des entités, y compris l'évaluation des comportements des entités, des changements de propriété et des enquêtes sur les liens entre les entreprises ou les personnes;
- Surveiller les marchés secondaires et connexes, y compris les marchés des produits dérivés basés sur les droits d'émission;
- Vérifier et surveiller les ventes aux enchères et les ventes de gré à gré.

Le volet du plan portant sur les ventes aux enchères et les ventes de gré à gré doit énoncer les activités du fournisseur pour surveiller l'intérêt des demandeurs, confirmer l'évaluation des offres et certifier les résultats des ventes aux enchères et des ventes de gré à gré.

**Tâche 4 – Surveillance de la possession de droits d'émission, des activités de transfert dans le registre de marché de WCI, inc., des activités des marchés secondaires, des produits dérivés et connexes et de la structure du marché par des analyses de comportement des entités.** L'objectif est de surveiller, d'évaluer et de produire des rapports relatifs à l'activité observée sur le marché et sa structure. Les rapports incluront les indicateurs pertinents, notamment concernant les positions (individuelle ou regroupée) de détention de droits

d'émission ou des situations de détention pour le compte d'une autre personne qui peuvent enfreindre les règlements des gouvernements participants ou donner une emprise prépondérante sur le marché. Le fournisseur doit réaliser cette tâche conformément au plan de surveillance établi à la **tâche 3**. Il doit obtenir les accès aux systèmes et aux données pour le personnel principal et suppléant, traiter les données à l'aide d'outils d'analyse de pointe, calculer les indicateurs appropriés pour ses analyses et signaler tout problème relativement à la possession de droits d'émission ou aux transferts. Il détermine et analyse des indicateurs de marché pour détecter tout comportement inhabituel d'une entité, y compris un comportement qui indiquerait un changement de propriété ou de contrôle d'une entreprise, et signale au gouvernement participant concerné tout problème concernant les situations de détention pour le compte d'une autre personne.

Le fournisseur doit avoir une connaissance approfondie des marchés des matières premières, du fonctionnement de ces marchés, du comportement rationnel des participants cherchant à maximiser leurs profits, du rôle des contrats et de leur structure, et des lois étatiques et fédérales qui régissent ces marchés. De plus, à l'aide des sources de données de marchés secondaires, il doit surveiller les activités du marché de droits d'émission qui se produisent à l'extérieur des ventes aux enchères des gouvernements participants et du registre de marché de WCI, inc., et signaler tout abus constaté. Il doit aussi surveiller les marchés connexes qui peuvent grandement influencer le marché des droits d'émission, comme les marchés de l'énergie et les autres systèmes d'échange de droits d'émission.

- **Activités de conformité** : Surveiller et évaluer la possession de droits d'émission dans les comptes ainsi que les transferts des comptes de conformité des entités vers les comptes de retrait pour respecter les exigences de conformité. Produire régulièrement des mises à jour et des prévisions dans des rapports trimestriels de marché à l'intention des gouvernements participants. Les obligations de conformité sont définies selon le règlement de chaque gouvernement participant.
  - **Année impliquant des obligations de conformité annuelle** : s'applique à la Californie (p. ex. le 1<sup>er</sup> novembre 2022 est l'échéance de conformité pour 30 % des émissions visées en 2021);
  - **Année impliquant des obligations de conformité triennale** : s'applique à la Californie et au Québec (p. ex. le 1<sup>er</sup> novembre 2021 est l'échéance de conformité pour les émissions visées en 2018, en 2019 et en 2020);
  - **Année impliquant des obligations de conformité en fin de période** – Nouvelle-Écosse (p. ex. 2022) – Les rapports de conformité ne seront pas produits avant l'année suivante.

**Tâche 5 – Examen indépendant de la structure organisationnelle des participants.** L'objectif est de tenir à jour une base de données sur les structures organisationnelles, renfermant notamment de l'information sur les personnes de contrôle et les filiales, à des fins de suivi de la propriété et de détection d'éventuelles infractions aux règlements des gouvernements

participants ou de situations d'emprise sur le marché<sup>1</sup>. Le fournisseur doit maintenir l'accès aux données pertinentes sur la propriété (par exemple, les données de Dunn & Bradstreet, de Thomson Reuters, des formulaires 10K auprès de la SEC, du Registre québécois des entreprises, etc.) et évaluer les structures de propriété à la lumière des données recueillies et de celles des gouvernements participants. Il doit fournir aux gouvernements des rapports ponctuels et mensuels comportant des mises à jour sur les participants au marché, leur structure de propriété et leurs liens avec d'autres entités inscrites, y compris la cartographie de l'entité mère et les groupes d'entités liées. Cette évaluation se fera sur une base régulière, comme indiqué dans le plan de surveillance. En se basant sur l'évaluation, le fournisseur revoit sa base de données sur les structures de propriété et les relations pour produire des rapports mensuels et des fichiers de données à l'intention des gouvernements participants. Si d'autres données peuvent être utiles (p. ex. représentation schématique des structures organisationnelles pour mieux comprendre les problèmes potentiels entre gouvernements), le fournisseur communique aux gouvernements participants les modifications recommandées aux exigences concernant la collecte de données. Sur demande des gouvernements participants, le fournisseur compare le contenu de sa base de données avec les données soumises par les gouvernements participants et signale toute incohérence par rapport aux règlements des gouvernements participants ou aide à créer et à mettre en service une base de données partagée pour les systèmes liés. La base de données du fournisseur doit au moins répertorier les administrateurs et membres de la direction, les propriétaires, les partenaires, les employés au fait de la position sur le marché, les consultants et les conseillers relatifs au système et les actionnaires détenteurs de titres de sûreté, afin d'évaluer les divers indices de contrôle et de propriété dans le but de repérer les situations de concentration du pouvoir sur le marché et les relations commerciales parmi les entités et les associés inscrits. L'évaluation doit aussi prévoir la communication des liens d'affaires du fournisseur ou d'entente spécifique de prestation de services professionnels, y compris les services-conseils ou stratégiques relatifs à la participation aux ventes aux enchères ou les données d'inscription au marché, avec un participant au marché inscrit auprès d'un des gouvernements participants.

**Tâche 6 – Audit et surveillance des ventes aux enchères.** L'objectif est de surveiller l'administration des ventes aux enchères d'unités d'émission tenues par les gouvernements participants et le comportement des participants lors de ces ventes, et de produire un rapport d'examen indépendant du déroulement et des résultats des ventes aux enchères. Le fournisseur doit réaliser cette tâche conformément au plan de surveillance prévu à la **tâche 3**. Il doit notamment :

- observer le déroulement de la vente aux enchères en temps réel en ligne et par conférence téléphonique avec les autorités gouvernementales et l'administrateur de la vente aux enchères;
- examiner les processus des ventes aux enchères et leur conformité aux règlements;

---

<sup>1</sup>Les règlements des gouvernements participants peuvent différer en ce qui a trait à la structure organisationnelle des participants.

- obtenir les données sur les ventes aux enchères;
- calculer et communiquer les résultats et les indicateurs des ventes aux enchères;
- tenir à jour une base de données des indicateurs et des statistiques des ventes aux enchères antérieures afin de fournir du contexte pour les prochaines ventes, en incluant une explication des résultats ou des tendances instructifs ou anormaux dans les rapports des ventes aux enchères. Il doit aussi analyser le comportement et les activités des participants lors des ventes aux enchères selon leur profil et les indicateurs du marché pour faire état des tendances, observations et constatations.

**Le tableau 1** contient un calendrier annuel des ventes aux enchères et des ventes de gré à gré prévues pour lesquelles le fournisseur fournit des services conformément à la présente entente. Tous les services de surveillance du marché devront être créés, mis à l'essai et approuvés avant le début de la période d'inscription à la première vente menée dans le cadre de l'entente.

Conformément aux règlements respectifs concernant les systèmes de plafonnement et d'échange de la [Californie](#) et du [Québec](#), le calendrier du **tableau 1** prévoit la tenue de ventes aux enchères conjointes sur une base trimestrielle. De plus, conformément au [règlement du système de plafonnement et d'échange de la Nouvelle-Écosse](#), le fournisseur est tenu de surveiller de deux (2) à quatre (4) ventes aux enchères par année civile. La fréquence et les exigences de toute vente mentionnée dans le paragraphe précédent peuvent changer selon l'évolution des règlements des gouvernements participants. Le **tableau 1** présente le calendrier annuel des ventes de la Californie, du Québec et de la Nouvelle-Écosse; il peut être modifié en cas d'adhésion de nouveaux gouvernements participants. Le fournisseur s'occupera uniquement des ventes qui peuvent être entièrement finalisées pendant la période d'exécution de l'entente finale approuvée.

Les ventes de gré à gré sont individuelles. En Californie, les ventes de gré à gré peuvent être trimestrielles, en fonction des conditions du marché. S'il y a des participants au marché admissibles, les ventes de gré à gré du 3<sup>e</sup> trimestre (septembre) sont automatiquement programmées, tandis que les autres ventes de gré à gré trimestrielles n'ont lieu que si un prix particulier est atteint selon le prix de vente final de la précédente vente aux enchères. De plus, la Californie peut tenir des ventes d'unités de prix plafond si les entités couvertes exigent des droits d'émission supplémentaires pour respecter leur obligation de conformité et ne peuvent obtenir ces droits par une vente de gré à gré. Les ventes de gré à gré du Québec et de la Nouvelle-Écosse sont prévues selon les besoins et peuvent être à une fréquence moindre que trimestrielle. Le calendrier du **tableau 1** fournit une estimation du nombre maximal de ventes aux enchères et de ventes de gré à gré à prévoir pour la Californie, le Québec et la Nouvelle-Écosse. Le nombre de ventes peut augmenter si d'autres gouvernements décident de participer au marché ou si les règlements actuels des gouvernements participants changent. Une vente de gré à gré peut avoir lieu si certaines conditions sont remplies, mais aucune n'a jamais eu lieu, car les conditions préalables requises n'ont jamais été remplies.

Tableau 1. Calendrier annuel des ventes aux enchères et des ventes de gré à gré prévues

Vente	Ouverture (jours avant la vente)	Tenue (semaine approximative)	Fin (semaine approximative)
<b>Vente aux enchères Californie-Québec (février)</b>	<b>60 jours</b>	<b>3<sup>e</sup> de février</b>	<b>3<sup>e</sup> de mars</b>
Vente de gré à gré de la Californie*	30 jours	4 <sup>e</sup> de mars	4 <sup>e</sup> d'avril
Vente de gré à gré du Québec*	60 jours	Mi-avril	Début mai
Vente de gré à gré de la Nouvelle-Écosse*	60 jours	4 <sup>e</sup> d'avril	4 <sup>e</sup> de mai
<b>Vente aux enchères Californie-Québec (mai)</b>	<b>60 jours</b>	<b>3<sup>e</sup> de mai</b>	<b>3<sup>e</sup> de juin</b>
<b>Vente aux enchères de la Nouvelle-Écosse (juin)</b>	<b>60 jours</b>	<b>2<sup>e</sup> de juin</b>	<b>2<sup>e</sup> de juillet</b>
Vente de gré à gré de la Californie*	30 jours	4 <sup>e</sup> de juin	4 <sup>e</sup> de juillet
Vente de gré à gré du Québec*	60 jours	Mi-juillet	Début août
Vente de gré à gré de la Nouvelle-Écosse*	60 jours	4 <sup>e</sup> de juillet	4 <sup>e</sup> d'août
<b>Vente aux enchères Californie-Québec (août)</b>	<b>60 jours</b>	<b>3<sup>e</sup> d'août</b>	<b>3<sup>e</sup> de septembre</b>
Vente de gré à gré de la Californie*	30 jours	4 <sup>e</sup> de septembre	4 <sup>e</sup> d'octobre
Vente de gré à gré du Québec*	60 jours	Mi-octobre	Début novembre
Vente de gré à gré de la Nouvelle-Écosse*	60 jours	4 <sup>e</sup> d'octobre	4 <sup>e</sup> de novembre
<b>Vente aux enchères Californie-Québec (novembre)</b>	<b>60 jours</b>	<b>3<sup>e</sup> de novembre</b>	<b>3<sup>e</sup> de décembre</b>
<b>Vente aux enchères de la Nouvelle-Écosse (novembre)</b>	<b>60 jours</b>	<b>4<sup>e</sup> de novembre</b>	<b>4<sup>e</sup> de décembre</b>
Vente de gré à gré de la Californie*	30 jours	4 <sup>e</sup> de décembre	4 <sup>e</sup> de janvier
Vente de gré à gré du Québec*	60 jours	Début janvier	Début février
Vente de gré à gré de la Nouvelle-Écosse*	60 jours	Mi-janvier	Début février

\* Une vente de gré à gré peut avoir lieu si certaines conditions sont remplies, mais aucune n'a jamais eu lieu, car les conditions préalables requises n'ont jamais été remplies.

**Tâche 7 – Audit et surveillance des ventes de gré à gré<sup>2</sup>.** L'objectif est de surveiller l'administration des ventes de gré à gré d'unités d'émission tenues par les gouvernements participants et le comportement des participants lors de ces ventes, et de produire un rapport d'examen indépendant du déroulement et des résultats des ventes de gré à gré. En vertu des règlements de la Californie, du Québec et de la Nouvelle-Écosse, chaque gouvernement doit tenir des ventes de gré à gré séparées. Le fournisseur réalise cette tâche conformément au plan de surveillance prévu à la tâche 3. Il doit notamment :

- observer le déroulement de la vente de gré à gré en temps réel en ligne et par conférence téléphonique avec les autorités gouvernementales et l'administrateur de la vente aux enchères;
- examiner les processus des ventes de gré à gré et leur conformité aux règlements;
- obtenir les données sur les ventes de gré à gré;
- calculer et communiquer les résultats et les indicateurs des ventes de gré à gré.

**Tâche 8 – Participation au développement, aux tests et aux démonstrations des infrastructures d'échange de droits d'émissions.** L'objectif est d'aider WCI, inc. et les gouvernements participants à tester les modifications apportées aux infrastructures d'échange de droits d'émissions et à surveiller les ventes aux enchères ou les ventes de gré à gré tenues à des fins de démonstration ou de formation.

- Pour les tests des nouvelles infrastructures de ventes aux enchères ou de ventes de gré à gré ou des modifications à ces infrastructures, le fournisseur, à la demande de WCI, inc., évalue l'algorithme utilisé pour ces ventes, élabore des scénarios d'essai de l'algorithme et de la plateforme, vérifie les résultats de ces essais, participe aux essais d'acceptation des services et à la tenue de ventes aux enchères ou de gré à gré réalisées à des fins de démonstration ou de formation, et recommande des améliorations aux services et aux systèmes de ventes aux enchères et de gré à gré qui servent à la surveillance du marché et à la validation des résultats;
- Pour les tests des nouvelles infrastructures du registre de marché ou des modifications à ces infrastructures, le fournisseur, à la demande WCI, inc. ou des gouvernements participants, aide à la conception de scénarios d'essais, vérifie les résultats de ces essais, participe aux essais d'acceptation, aux démonstrations ou aux formations et recommande des améliorations aux infrastructures du registre de marché.

**Tâche 9 – Examen des règlements et de la documentation sur les systèmes des gouvernements participants.** L'objectif est de procéder à l'examen des règlements et des documents relatifs aux systèmes d'échange d'émissions des gouvernements participants afin d'exprimer une opinion indépendante sur les problèmes pouvant perturber le bon fonctionnement d'un système ou des marchés de droits d'émission.

---

<sup>2</sup> Les ventes de gré à gré désignent les ventes d'unités d'émission de la réserve du ministre de la Californie, du Québec ou de la Nouvelle-Écosse.

Le fournisseur, à la demande des gouvernements participants, examinera les documents et présentera par écrit les commentaires, les questions et les éclaircissements découlant de son examen. Les documents visés par cet examen comprennent les règlements actuels ou proposés des gouvernements participants, les directives préliminaires des gouvernements à l'intention des participants au marché, les algorithmes relatifs au règlement des ventes aux enchères ou de gré à gré ou leur description, les dossiers d'inscription, les déclarations de structure organisationnelle et de liens d'affaires et les procédures de vente aux enchères et de vente de gré à gré.

**Tâche 10 – Liaisons avec de nouveaux gouvernements.** L'objectif est de fournir à WCI, inc. et aux gouvernements participants les données et les analyses concernant les propositions visant à lier de nouveaux gouvernements au marché régional actuellement constitué des systèmes de la Californie et du Québec.

**Tâche 11 – Transfert de connaissances et rapports ponctuels.** L'objectif est d'assurer le transfert de connaissances entre le fournisseur, les gouvernements participants et, s'il y a lieu, WCI, inc. À la demande d'un gouvernement participant ou au moins tous les trimestres, le fournisseur communique des informations, des conseils et des recommandations fondés sur son expérience générale de surveillance des marchés, ses observations et les leçons qu'il a tirées de la surveillance des marchés de droits d'émission des gouvernements participants ou d'autres marchés pertinents (système d'échange de quotas d'émission de l'Union Européenne, de la Nouvelle-Zélande et de la Chine, marchés de l'énergie, marchés financiers, etc.), notamment les bonnes pratiques en matière de détection et de prévention des activités potentiellement frauduleuses. Cette tâche prévoit la participation à des rencontres de suivi hebdomadaires ou bihebdomadaires avec les gouvernements participants, des présentations continues ou périodiques sur les méthodes utilisées et les analyses réalisées, y compris des mises à jour pertinentes aux méthodes et aux analyses, des discussions avec les gouvernements participants au sujet de nouvelles informations et, à la demande de WCI, inc. ou d'un gouvernement participant, la participation à des groupes de travail sur la création d'indicateurs, de méthodes ou d'analyses.

**Tâche 12 : Transition de fin de contrat (facultative).** Cette tâche facultative ne sera réalisée par le fournisseur que sur demande écrite et particulière du directeur général de WCI, inc. À l'expiration de son contrat, s'il y a lieu, le fournisseur devra collaborer avec WCI, inc. et le nouveau fournisseur sélectionné par l'organisation pour permettre une transition harmonieuse des services de surveillance du marché, notamment par de la formation et un transfert des connaissances. Le transfert de connaissances peut comprendre la communication d'informations jugées confidentielles par le fournisseur, notamment des plans, des méthodes, des processus, des données ou des codes, mais exclut la communication d'informations dont le fournisseur a la propriété exclusive.

## 6. Exigences relatives à la soumission des propositions

### 6.1 Proposition initiale

En réponse au présent appel d'offres, le soumissionnaire déposera une proposition initiale comprenant tous les éléments requis décrits ci-dessous. Après examen des propositions initiales, WCI, inc. invitera les soumissionnaires sélectionnés à faire une présentation et à s'entretenir avec ses représentants et ceux des gouvernements participants pour mieux décrire leur expérience et leur démarche en matière de services de surveillance de marché. Les soumissionnaires sélectionnés pour cette étape auront l'occasion de réviser leur proposition initiale après la présentation.

### 6.2 Exigences générales pour la proposition du soumissionnaire.

La proposition (initiale et finale) en réponse au présent appel d'offres devra contenir les renseignements indiqués ci-dessous. Elle sera rédigée de manière claire et organisée afin d'en faciliter l'évaluation. Il appartient au soumissionnaire de lire attentivement et de respecter à la lettre toutes les exigences relatives aux propositions figurant dans le présent appel d'offres. Seules les propositions qui respectent les instructions de l'appel d'offres seront examinées. En cas de manquement auxdites instructions, les propositions peuvent être jugées non conformes et irrecevables, entraînant de fait leur rejet.

Pour obtenir des précisions ou la version à jour de l'appel d'offres, les parties intéressées sont invitées à consulter le site Web de WCI, inc. et à s'inscrire à la liste d'envoi électronique.

1. La proposition doit être rédigée en anglais;
2. Elle doit être transmise par voie électronique au format PDF à WCI, inc. Par courriel à : [rfp@wci-inc.org](mailto:rfp@wci-inc.org) au plus tard à la date limite indiquée dans l'échéancier de l'appel d'offres. Le document PDF doit être interrogeable par mots-clés et ne peut être un simple document numérisé ni un document composé uniquement d'images. Les propositions reçues après la date limite pourront être rejetées ou considérées, à la discrétion de WCI, inc.;
3. La proposition doit être rédigée dans un document de format lettre comportant des marges d'au moins 2,5 cm (1 po) et avec la police Arial de 11 points (ou une police semblable), à interligne simple;
4. Le soumissionnaire doit exposer clairement son intérêt, ses capacités et son engagement à l'égard de la prestation des services de surveillance du marché décrits dans le présent appel d'offres. Sa proposition sera exhaustive et exacte. Toute omission, inexactitude ou déclaration erronée ou tout défaut de satisfaire aux exigences du présent appel d'offres sera un motif suffisant de rejet.

La proposition contiendra les éléments, les renseignements et les documents suivants :

Exigences relatives à la proposition	
I.	Page couverture
II.	Lettre d'accompagnement
III.	Proposition technique <ul style="list-style-type: none"><li>- Expérience du soumissionnaire dans des projets similaires</li><li>- Approche du projet</li><li>- Déclaration de conflits d'intérêts potentiels</li></ul>
IV.	Propositions de coûts
V.	Révisions des conditions de l'Entente type de WCI, inc. demandées par le soumissionnaire

**a. Page couverture.**

La page couverture comprendra les renseignements suivants :

AO n° 2021-01 Services de surveillance du marché d'échange de droits d'émissions

[Date de la proposition]

[Nom de l'entreprise du soumissionnaire]

**b. Lettre d'accompagnement. Deux (2) pages maximum.**

La lettre d'accompagnement comprendra le paragraphe suivant ainsi que la signature du représentant autorisé à soumettre la proposition au nom de l'entreprise :

La présente proposition est soumise en réponse à l'appel d'offres n° 2021-01, y compris tout addenda qui s'y rapporte. Par la soumission de la présente proposition, nous acceptons toutes les conditions de l'appel d'offres et reconnaissons que toute disposition incohérente contenue dans notre proposition peut en diminuer la valeur, voire la rendre inadmissible. Nous avons lu et examiné avec attention l'appel d'offres et mené d'autres enquêtes jugées prudentes et raisonnables dans le cadre de la préparation de la présente proposition. Nous acceptons d'être liés par les déclarations et assertions de notre proposition.

## AO n° 2021-01 Services de surveillance du marché d'échange de droits d'émission

Le soumissionnaire devra également inclure la déclaration suivante, adaptée à son entreprise, dans sa proposition :

J'atteste que [l'entreprise] :

- (1) exploite officiellement des bureaux physiques à [indiquer les lieux (aux États-Unis, au Canada ou dans les deux pays)];
- (2) n'a pas de lien d'affaires ou d'entente spécifique de prestation de services professionnels, y compris les services-conseils ou stratégiques relatifs à la participation aux ventes aux enchères ou à l'inscription au marché, avec un participant au marché inscrit auprès d'un des gouvernements participants;
- (3) est en mesure de fournir tous les services de surveillance du marché, conformément aux lois et règlements fédéraux, provinciaux ou d'État de WCI, inc. et des gouvernements participants;

Imprimée sur du papier à en-tête de l'entreprise, la lettre d'accompagnement comprendra les renseignements suivants :

1. Le nom et l'adresse du soumissionnaire. Une case postale peut être utilisée, mais il importe de mentionner l'adresse municipale exacte de l'entreprise;
2. Le nom, le titre ou le poste et la signature originale d'un représentant autorisé du soumissionnaire sont obligatoires. Seule une personne autorisée à engager contractuellement le soumissionnaire peut signer la lettre d'accompagnement requise pour la proposition. En l'absence de signature, la proposition peut être rejetée;
3. L'indication que la proposition constitue une offre du soumissionnaire qui sera irrévocable pendant cent quatre-vingts (180) jours après sa soumission.

### 6.3 Proposition technique. Sept (7) pages maximum.

#### a. Expérience du soumissionnaire dans des projets similaires

Le soumissionnaire doit décrire son expérience dans le cadre de projets récents (au cours des cinq [5] dernières années), qui témoignent de sa capacité à fournir des services semblables à ceux du présent appel d'offres. Chacune des descriptions doit indiquer brièvement la portée réelle des services fournis par le soumissionnaire, de même que leur pertinence ou leur similarité par rapport aux services visés par le présent appel d'offres. Le soumissionnaire doit également préciser la manière dont les travaux ont été réalisés, l'échéancier ou la durée du contrat et l'ampleur ou le coût de chaque projet.

## b. Approche du projet

Le soumissionnaire doit décrire sommairement sa capacité de fournir les services de surveillance du marché, notamment ce qui suit :

- Ses processus administratifs et opérationnels, ses systèmes et programmes de données, et ses contrôles actuels qui serviront à répondre aux objectifs des services de surveillance du marché (et de toutes les tâches) requis, y compris l'exécution rigoureuse et dans les délais de chaque tâche;
- Les problèmes réels ou potentiels qui pourraient empêcher le soumissionnaire de fournir les services requis (ou d'exécuter une tâche) et les mesures d'atténuation des risques, les solutions de rechange et les options pour garantir le bon déroulement des services et la réalisation des livrables;
- Un échéancier pour la mise en œuvre de tous les services de surveillance du marché qui seront offerts aux gouvernements participants. Indiquer les risques de retard dans l'échéancier et les moyens de les atténuer. Préciser les éventuels besoins d'expansion ou d'adaptation des services pour qu'ils répondent aux objectifs. L'échéancier doit préciser la date de la première vente aux enchères à laquelle le soumissionnaire sera prêt à assurer les services;
- Le ou les établissements où les tâches seront effectuées et toute coordination requise dans le cas où il y aurait plusieurs bureaux;
- Un plan de gestion ou une structure organisationnelle décrivant la structure de gestion et l'organisation du projet (y compris les rôles, les responsabilités et les processus) qui seront utilisés pour assurer une communication et une coordination efficace avec WCI, inc., les gouvernements participants et les autres fournisseurs de WCI, inc. durant la mise en œuvre et la prestation des services.
- Un aperçu du plan de surveillance proposé qui décrit la manière dont les tâches de l'énoncé des travaux seront réalisées en fonction d'une année civile de ventes (p. ex. du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022) pour estimer la portée des travaux, l'échéancier, la main-d'œuvre et les coûts. L'aperçu du plan doit inclure un résumé des rapports du marché et des livrables qui pourraient être fournis aux gouvernements participants au cours de cette année civile pour répondre aux exigences de la tâche.

Le soumissionnaire fournira un échéancier comprenant minimalement la date de début de chaque tâche et celle d'achèvement des ébauches et des versions finales des livrables. Pour la préparation du calendrier, le soumissionnaire doit prévoir le 1<sup>er</sup> septembre 2021 comme date de début du contrat. Il indique clairement la date à laquelle les services de surveillance du marché peuvent débuter, en précisant la date de la première vente aux enchères ou vente de gré à gré à surveiller. Par exemple, pour surveiller la vente aux enchères conjointe de la Californie et du Québec en février 2022, les processus, procédures et services de surveillance de marchés connexes devraient être prêts de 12 à 16 semaines avant la tenue de la vente (voir **tableau 1**).

WCI, inc. souhaite que le fournisseur surveille les ventes aux enchères et les ventes de gré à gré le plus tôt possible en 2022; les travaux de surveillance commenceraient à la vente aux enchères conjointe en février 2022. Le soumissionnaire expliquera comment il compte respecter l'échéancier qu'il propose, notamment en décrivant les outils ou les autres moyens dont il compte se servir à cette fin. Tout apport ou soutien exigé de WCI, inc. ou des gouvernements participants et essentiel à l'échéancier proposé sera également précisé.

Le **tableau 2** donne un exemple d'échéancier à inclure à la proposition. Cet exemple ne vise pas à fournir un modèle précis, mais plutôt à illustrer le niveau minimal de détails que doit comprendre le plan de travail de la tâche 1. Il se veut une aide pour la planification des livrables. Cet échéancier ne contient pas une description complète de toutes les sous-tâches et des actions à accomplir par le soumissionnaire; ce dernier devrait plutôt fournir des détails supplémentaires dans l'échéancier qui doit accompagner sa proposition et être finalisé dans le plan de travail de la tâche 1.

Tableau 2. Exemple d'échéancier

Description de la sous-tâche	Date de début	Date de fin
<b>Tâche 1 – Établissement d'un plan de travail final et d'un échéancier</b>		
<b>Tâche 2 – Élaboration et tenue à jour d'un plan de sécurité</b>		
Sous-tâche 2.1		
Sous-tâche 2.2		
...		
<b>Tâche 3 – Élaboration et tenue à jour d'un plan de surveillance</b>		
Sous-tâche 3.1		
Sous-tâche 3.2		
...		
<b>Tâche 4 – Surveillance des possessions de droits d'émission, des activités de transfert dans le registre de marché de WCI, inc., des activités des marchés secondaires, des produits dérivés et connexes et de la structure du marché par des analyses de comportement des entités</b>		
Sous-tâche 4.1		
(et ainsi de suite pour toutes les tâches)		

c. Déclaration de conflits d'intérêts potentiels

Le fournisseur retenu et ses mandataires, représentants et sous-traitants devront prendre les mesures qui s'imposent en cas de conflits d'intérêts entre les services de surveillance du marché visés par l'entente et ceux qu'il fournit à d'autres clients ou dans le cadre de ses autres activités.

Le soumissionnaire doit décrire les conflits d'intérêts réels ou potentiel ou toute apparence de conflit d'intérêts (p. ex. lui ou l'une de ses sociétés affiliées entretient des liens avec un émetteur ou un participant au marché, ou offre ses services à un tel émetteur ou participant) et expliquera comment de tels conflits seront résolus. Il décrira aussi ses politiques et ses procédures officielles visant à déceler et à atténuer les conflits d'intérêts futurs, et veillera à ce que son organisation, ses dirigeants et ses employés évitent toute activité et tout intérêt financier susceptibles de créer des conflits d'intérêts, réels ou apparents.

Le soumissionnaire invité à faire une présentation doit être prêt à décrire sa structure organisationnelle et ses politiques et procédures permettant d'identifier les conflits d'intérêts et d'y remédier, ainsi que les mesures que son organisation, ses dirigeants et ses employés entendent prendre pour les éviter et les atténuer.

## 6.4 Propositions de coûts

Le soumissionnaire doit présenter la meilleure estimation des coûts annuels et totaux, en dollars américains, pour la durée du contrat, pour la prestation de services de surveillance du marché, y compris les coûts estimés pour chaque tâche décrite à **l'annexe A**. Les coûts présentés dans la proposition initiale et lors de la présentation n'engageront pas le soumissionnaire, à moins qu'il n'informe ultérieurement WCI, inc. que la proposition de coûts soumise précédemment fait partie de sa proposition finale.

Pendant la durée du contrat, il est possible que le fournisseur doive réaliser des services supplémentaires ou élargis pour les diverses tâches indiquées dans **l'énoncé des travaux** advenant l'intégration d'un nouveau gouvernement participant ou selon l'évolution de la réglementation de chaque gouvernement participant.

Pour la tâche 6, la proposition de coûts doit s'appliquer aux gouvernements participants, actuels ou futurs (dont la taille et la réglementation sont similaires), qui peuvent avoir besoin de services de surveillance du marché. Elle doit préciser clairement la différence de coûts selon le nombre de participants à une vente aux enchères. Pour estimer les coûts totaux, WCI, inc. considère qu'il y a environ 100 demandes d'inscription pour chaque vente aux enchères conjointe Californie-Québec et environ 20 demandes d'inscriptions pour les ventes de la Nouvelle-Écosse. À l'heure actuelle, WCI, inc. prend en charge :

- quatre (4) ventes aux enchères conjointes Californie-Québec et jusqu'à quatre (4) ventes de gré à gré individuelles annuellement pour la Californie et le Québec;
- de deux (2) à quatre (4) ventes aux enchères et jusqu'à quatre (4) ventes de gré à gré par année pour la Nouvelle-Écosse.

Une vente de gré à gré peut avoir lieu si certaines conditions sont remplies. Jusqu'à maintenant, aucune n'a eu lieu, car les conditions préalables requises n'ont jamais été remplies. Il faut prévoir des frais pour chaque type de vente, puisque la fréquence et les exigences des ventes peuvent changer selon l'évolution de la réglementation de chaque gouvernement participant.

La structure de coûts ci-dessous illustre une méthode possible de présentation des coûts estimés. Bien que le soumissionnaire soit libre de choisir un autre type de présentation, cette méthode est recommandée. En fonction de la structure de coûts proposée, il peut inclure des

tableaux additionnels, par exemple pour ventiler les coûts des ventes de gré à gré par gouvernement participant. Le format de présentation de la proposition de coûts dépend de la structure de coûts proposée. Par exemple, la structure de coûts des services de surveillance du marché pour une vente aux enchères conjointe peut différer de celle d'une vente aux enchères individuelle. Des informations supplémentaires se trouvent dans les **tableaux 3 et 4**.

Enfin, la proposition de coûts fournira une estimation des coûts par tâche et le total des coûts de l'ensemble des tâches. Pour chaque tâche, l'estimation est calculée en fonction des ressources et du temps requis (*Time & Materials basis*). Le coût total proposé pour chaque tâche est un montant maximal annuel, sauf approbation contraire écrite de WCI, inc. Pour les tâches 1 à 10, WCI, inc. demande à chaque soumissionnaire d'estimer le niveau d'efforts requis, soit le nombre d'heures nécessaires pour fournir les services décrits. Le soumissionnaire doit aussi indiquer le nombre approximatif d'employés par catégorie d'emploi. Comme il est impossible pour l'instant d'établir le niveau d'effort requis pour les tâches 11 et 12, WCI, inc. demande au soumissionnaire d'utiliser les valeurs ci-dessous aux fins de l'estimation des coûts : tâche 11 : 300 heures par année; tâche 12 : 200 heures par année (en indiquant le montant maximal pour la transition de fin de contrat).

Tableau 3. Montant plafond annuel pour chaque tâche

Tableau A – Description générale des services	Coût (\$)
Tâche 1 – Établissement d'un plan de travail final et d'un échéancier	\$
Tâche 2 – Élaboration et tenue à jour d'un plan de sécurité	\$
Tâche 3 – Élaboration et tenue à jour d'un plan de surveillance	\$
Tâche 4 – Surveillance des stocks d'unités d'émission, des activités de transfert dans le registre de marché, des activités des marchés secondaires, des produits dérivés et connexes et de la structure du marché par des analyses de comportement des entités	\$
- Année impliquant des obligations de conformité annuelle - Californie seulement	\$
- Année impliquant des obligations de conformité triennale – Californie-Québec (p. ex. 2023)	\$
- Année impliquant des obligations de conformité en fin de période – Nouvelle-Écosse (p. ex. 2022)	\$
Tâche 5 – Examen indépendant de la structure organisationnelle des participants	\$
Tâche 6 – Audit et surveillance des ventes aux enchères	\$
6.1. Ventes conjointes Californie-Québec (4 ventes* par année)	\$
6.2. Ventes individuelles de la Nouvelle-Écosse (de 2 à 4 ventes* par année)	\$
Tâche 7 – Audit et surveillance des ventes de gré à gré	\$
7.1. Ventes de la Californie (jusqu'à 4 ventes* par année)	\$

Tableau A – Description générale des services	Coût (\$)
7.1. Ventes du Québec (jusqu'à 4 ventes* par année)	\$
7.1. Ventes de la Nouvelle-Écosse (jusqu'à 4 ventes* par année)	\$
Tâche 8 – Participation au développement, aux tests et aux démonstrations des infrastructures d'échange de droits d'émissions	\$
Tâche 9 – Examen des règlements et de la documentation sur les systèmes des gouvernements participants	\$
Tâche 10 – Liaisons avec de nouveaux gouvernements	\$
Tâche 11 – Transfert de connaissances et rapports ponctuels (300 heures)	\$
Tâche 12 - Transition de fin de contrat (coût ponctuel, 200 heures)	\$
Autres coûts directs (généraux – \$/an)	\$
Autres coûts directs (spéciaux)	\$
<b>Coût total (planification des tâches)</b>	<b>\$</b>
<b>Remarque : * Fournir les coûts pour chaque type de vente.</b>	

Les coûts de main-d'œuvre sont calculés au plein taux, tous frais compris, multiplié par les heures travaillées.

- Le taux de rémunération et le nombre d'heures de travail peuvent varier selon les catégories d'emploi. Le soumissionnaire doit utiliser les catégories d'emploi décrites au **tableau 4** ou proposer les siennes aux fins de classification du personnel et des coûts associés. Chaque employé proposé appartiendra à l'une des catégories d'emploi.
- Le soumissionnaire proposera un seul taux de rémunération par catégorie d'emploi; ainsi, le salaire de chaque employé dont le poste correspond à la description d'une catégorie d'emploi sera comptabilisé dans cette catégorie. Le soumissionnaire retenu appliquera le taux de rémunération de chaque catégorie à des fins de facturation.
- Les niveaux réels d'effort seront établis au démarrage du projet et tout au long de son exécution.
- Le fournisseur sera payé pour le nombre réel d'heures travaillées en fonction du taux de rémunération par catégorie d'emploi proposée.
- Le soumissionnaire ne peut proposer qu'un seul taux de rémunération par catégorie d'emploi. Celui-ci demeure invariable d'une tâche à l'autre.
- Le soumissionnaire peut proposer la révision annuelle des taux de rémunération pour chaque catégorie d'emploi. Ces révisions annuelles seront soumises à l'approbation de WCI, inc., à son entière discrétion. Le soumissionnaire doit exposer clairement les raisons des modifications dans sa proposition de coûts.

- Une fois le budget proposé approuvé, le fournisseur ne pourra le dépasser sans le consentement écrit de WCI, inc.
- Le poste « Autres coûts directs » : se divise en deux sous-postes.
  - Le premier comprend les autres coûts directs généralement engagés pour l'exécution d'un projet, notamment les frais de reproduction, de poste, de déplacement et d'achat de fournitures (à condition qu'ils soient facturés séparément).
  - Le second sous-poste comprend tous les autres coûts directs, notamment les dépenses ponctuelles ou récurrentes pour l'achat de licences de logiciels, d'une assurance cybersécurité, de services d'infonuagique, d'équipement, etc. Le cas échéant, ces coûts sont détaillés dans le sous-poste « Autres coûts directs (frais spéciaux) ». Tous les frais inscrits au poste Autres coûts directs (y compris les frais spéciaux) sont facturables à WCI, inc. au montant exact payé par le fournisseur. La proposition de coûts comprend une brève description des éléments du poste Autres coûts directs (frais généraux) et le coût associé à chacun.

Tableau 4. Coûts et heures par année, par tâche et par catégorie d'emploi

Titre/catégorie/description du poste	Taux horaire	Niveau d'efforts (heures)					Coût total (\$)
		Tâche 1	Tâche 2	...	Tâche 12	Total	
<i>[Indiquer les titres des membres du personnel clé. Exemples à titre indicatif seulement :]</i>							
Gestionnaire de contrats							
Économiste principal							
Économiste							
Analyste des activités							
Analyste de systèmes							
Personnel de bureau et administratif							
Analyste de la sécurité							
Autres							
<b>Total</b>							

## 6.5 Révisions des conditions de l'Entente type de WCI, inc. demandées par le soumissionnaire

WCI, inc. comprend que des exigences légales ou réglementaires peuvent obliger le soumissionnaire à respecter certaines conditions. Le cas échéant, il doit mentionner et expliquer ces conditions en indiquant les modifications demandées aux conditions de l'Entente type de WCI, inc. Le soumissionnaire doit signifier à WCI, inc. les modifications qu'il souhaite apporter à l'Entente type dans sa proposition, en prenant soin de noter à quelle annexe et à quel numéro de paragraphe la demande se rapporte. Il est invité à soumettre les modifications représentant sa « meilleure et dernière » offre, et WCI, inc. évaluera l'étendue des modifications demandées.

## 6.6 Proposition finale

Après la présentation à WCI, inc. et aux gouvernements participants, et avant la date limite de soumission de la proposition finale, le soumissionnaire : 1) soumettra sa proposition finale, qui comprendra tous les éléments exigés pour la proposition initiale et sera qualifiée de « proposition finale »; ou 2) confirmera par écrit à WCI, inc. ([rfp@wci-inc.org](mailto:rfp@wci-inc.org)) qu'il ne souhaite pas modifier sa proposition initiale et que celle-ci doit être considérée comme sa proposition finale. Le soumissionnaire peut modifier sa proposition finale au besoin, notamment en ce qui a trait à sa proposition de coûts. Le cas échéant, cependant, même si la modification ne touche qu'une (1) seule page, la proposition intégrale, avec tous les éléments requis, doit être soumise comme proposition finale.

## 7. Processus d'évaluation

Le contrat sera accordé, le cas échéant, à un soumissionnaire qualifié et responsable dont la proposition satisfait aux conditions du présent appel d'offres. On entend par « soumissionnaire responsable » tout soumissionnaire dont les ressources financières, techniques et autres démontrent sa capacité à bien fournir les services de surveillance du marché exigés dans le présent appel d'offres.

### 7.1 Évaluation des propositions initiales

WCI, inc. et les gouvernements participants vérifieront si la proposition initiale soumise est complète et si elle satisfait aux exigences minimales. Ils procéderont ensuite à une évaluation préliminaire pour déterminer si le soumissionnaire semble en mesure de fournir les services de surveillance du marché, comme demandé.

### 7.2 Présentations par les soumissionnaires retenus

Après l'examen de toutes les propositions initiales soumises, WCI, inc. et les gouvernements participants inviteront chaque soumissionnaire sélectionné à leur présenter son offre de services au moyen d'un webinaire. La durée maximale de la présentation est de deux heures, période de questions comprise. La présentation devra traiter de chacun des éléments requis de la proposition technique. Le recours à des outils de présentation visuelle comme PowerPoint est autorisé.

### 7.3 Évaluation des propositions finales

WCI, inc. et les gouvernements participants évalueront toutes les propositions finales et comptent finaliser la négociation du contrat avec le fournisseur retenu d'ici la mi-août 2021. WCI, inc. pourra attribuer le contrat au soumissionnaire présentant la proposition la plus avantageuse, après l'évaluation de toutes les propositions (et des propositions de coûts). Au terme de la négociation, le personnel de WCI, inc. présentera l'entente au conseil d'administration de WCI, inc. pour approbation. Après approbation du conseil d'administration de WCI, inc., le fournisseur commencera la mise en œuvre et la prestation des services de surveillance du marché conformément à l'échéancier convenu avec WCI, inc. Si un contrat écrit ne peut être négocié, approuvé et signé avec le soumissionnaire retenu, WCI, inc. peut, à son entière discrétion et en tout temps, mettre un terme aux négociations avec ce soumissionnaire et soit négocier avec le soumissionnaire dont la proposition se classe deuxième, soit mettre fin à l'appel d'offres sans conclure d'entente.

L'évaluation de la proposition finale se fait en trois (3) volets :

- Évaluation technique
- Évaluation des coûts
- Acceptation ou demande de modifications de l'entente type de WCI, inc.

#### A. Évaluation technique

WCI, inc. et les gouvernements participants évalueront la proposition finale de chaque soumissionnaire pour la prestation de services de surveillance du marché conformément aux exigences indiquées dans le présent appel d'offres. La proposition finale du soumissionnaire doit comprendre tous les renseignements requis dans l'appel d'offres. WCI, inc. notera la proposition selon les critères suivants :

- a. Approche technique et compréhension : 200 points
- b. Expérience du soumissionnaire dans des projets similaires : 100 points

Dans leur évaluation de l'approche technique et de la compréhension du soumissionnaire, WCI, inc. et les gouvernements participants examineront les documents fournis et évalueront chaque proposition pour les services de surveillance du marché, en particulier les éléments suivants :

- une approche technique éprouvée, solide et réalisable de la mise en œuvre et de la prestation de services de surveillance du marché dans les délais, qui démontre une excellente compréhension des objectifs et des besoins de WCI, inc. et des gouvernements participants et de la manière d'y répondre;
- une excellente compréhension du domaine et la capacité de fournir les services requis, notamment la connaissance de la réglementation, des politiques et des questions liées à la prestation de services de surveillance du marché dans le cadre de programmes de conformité environnementale fondés sur le marché (y compris les systèmes d'échange d'émissions de GES);

- une expérience démontrée en supervision du marché et en analyse pour des programmes comparables de conformité environnementale fondés sur le marché, y compris la capacité démontrée de suivre les changements du marché et les activités des participants au marché;
- un exposé de toute barrière technique ou difficulté majeure anticipée et des recommandations pour les atténuer ou y remédier;
- une capacité manifeste à travailler avec les organismes responsables de la conception et de la mise en œuvre des mécanismes de conformité environnementale fondés sur le marché.

## B. Évaluation de la proposition de coûts

WCI, inc. et les gouvernements participants évalueront les propositions de coûts en se fondant sur les éléments suivants :

- La proposition techniquement recevable dont l'estimation des coûts est la plus basse recevra la note maximale de 100 points;
- Toutes les autres propositions jugées recevables sur le plan technique se verront attribuer une note calculée comme le ratio du coût de la proposition la plus basse sur celui de la proposition du soumissionnaire, multiplié par le maximum de points possible (100).

## C. Demandes de modification de l'Entente type de WCI, inc.

Les demandes de modification de l'Entente type de WCI, inc. seront évaluées pour déterminer si les modifications demandées sont acceptables pour WCI, inc. Le soumissionnaire doit pouvoir expliquer sa demande.

# 8. Informations générales sur l'appel d'offres

## 8.1 Réponses aux questions des soumissionnaires

Toutes les questions sur le présent appel d'offres doivent être soumises par courriel à [rfp@wci-inc.org](mailto:rfp@wci-inc.org) avant la date limite. WCI, inc., en consultation avec les gouvernements participants, transmettra aux soumissionnaires ses réponses officielles à toutes les questions pertinentes et les publiera sur son site Web au plus tard à la date limite indiquée dans l'échéancier de l'appel d'offres. À la demande de n'importe quel soumissionnaire, il est possible d'organiser des rencontres confidentielles avec le personnel de WCI, inc., sous réserve de sa disponibilité, pour poser des questions sur le présent appel d'offres. Les questions d'ordre général évoquées lors d'une rencontre confidentielle seront publiées officiellement sur le site Web de WCI, inc. Seule l'information fournie par écrit sous forme d'avis officiel de WCI, inc. devra être considérée comme fiable. Enfin, en cas d'ambiguïté ou de divergence entre les versions anglaise et française du présent appel d'offres, la version anglaise prévaut.

## 8.2 Droit de rejet des propositions

Une proposition peut être rejetée si elle est incomplète ou conditionnelle ou si elle contient des modifications de forme ou d'autres irrégularités. WCI, inc. peut rejeter une partie ou la totalité des propositions et peut aussi passer outre à tout écart négligeable dans une proposition. L'acceptation d'écarts mineurs ne modifie en aucun cas le contenu de l'appel d'offres ni ne dispense le soumissionnaire de la conformité à toutes les exigences s'il obtient le contrat.

Si une personne, une firme, une société de personnes, une personne morale ou une association soumet plusieurs propositions sous un nom identique ou différent, celles-ci ne seront pas examinées. Si WCI, inc. a des motifs raisonnables de penser qu'un soumissionnaire a déposé plus d'une proposition pour le travail décrit dans la présente, elle peut rejeter toutes les propositions de ce dernier. En cas de soupçons de collusion entre certains soumissionnaires, aucune de leurs propositions ne sera examinée dans le cadre de l'appel d'offres.

## 8.3 Modification ou retrait d'une proposition

Un soumissionnaire peut modifier sa proposition en la retirant et en déposant sa version modifiée, au plus tard à la date limite de soumission des propositions. Toute modification orale ou écrite effectuée d'une quelconque autre manière ne sera pas prise en considération.

Un soumissionnaire peut retirer sa proposition en présentant à WCI, inc. une demande de retrait écrite signée par son représentant ou par un mandataire autorisé conformément aux exigences relatives à la **signature** ci-dessous. Les propositions ne peuvent être retirées sans raison au-delà de la date limite de soumission.

## 8.4 Absence de droit de contestation et dégageant de responsabilité

Le soumissionnaire comprend que le présent appel d'offres est publié par WCI, inc. et que le contrat attribué sera conclu avec celle-ci. Il comprend qu'il n'a pas le droit de contester une évaluation ou un contrat attribué dans le cadre du présent appel d'offres. Le soumissionnaire comprend également et accepte que WCI, inc., les gouvernements participants et leurs sources de financement respectives n'ont aucune obligation à son égard pour tout dommage, y compris les dommages indirects, consécutifs ou particuliers, ni pour les pertes de profits découlant de l'appel d'offres, s'y rapportant ou y étant liés d'une quelconque manière, y compris le processus concurrentiel, l'évaluation des propositions, la sélection du soumissionnaire retenu et la non-conclusion d'une entente avec un soumissionnaire.

## 8.5 Responsabilités du soumissionnaire

Le soumissionnaire examinera attentivement l'intégralité de l'appel d'offres, en portant une attention particulière aux tâches de l'**annexe A : Énoncé des travaux** et aux exigences relatives à la proposition décrites précédemment. Le soumissionnaire déterminera les entraves possibles dans la planification et la réalisation des tâches. Aucune augmentation de la valeur du contrat ni aucuns frais supplémentaires découlant d'un examen négligent des exigences ne seront autorisés.

Avant de répondre au présent appel d'offres, le soumissionnaire est invité à relire sa proposition, à corriger toutes les erreurs et à veiller au respect de toutes les exigences de l'appel d'offres.

Les coûts et dépenses engagés lors de l'élaboration de l'appel d'offres, y compris les coûts pour la création de propositions en prévision de l'obtention du contrat et avant son exécution, sont à la charge du soumissionnaire et ne peuvent être imputés à WCI, inc.

Il appartient au soumissionnaire d'aviser immédiatement WCI, inc. par courriel de toute erreur, anomalie, restriction jugée injuste ou autre source de confusion dans l'appel d'offres. Il doit en avvertir l'organisation à la réception de l'appel d'offres afin de lui permettre d'étudier la question et de mettre en place les mesures appropriées.

S'il obtient le contrat, le soumissionnaire doit être en règle et qualifié pour faire des affaires dans tout territoire, tout État ou toute province où les services seront fournis de la signature du contrat jusqu'à son échéance.

## 8.6 Signature

Tous les documents à signer compris dans l'envoi de la proposition initiale doivent porter la signature du personnel autorisé du soumissionnaire.

## 8.7 Utilisation des propositions

À l'ouverture des propositions, l'ensemble du contenu soumis en réponse au présent appel d'offres deviendra la propriété de WCI, inc. et ne sera pas retourné. Le soumissionnaire n'est pas autorisé à examiner les propositions des autres soumissionnaires ni à en demander une copie. Tous les documents seront gardés en toute confidentialité, sous réserve des lois applicables. La totalité de la proposition du soumissionnaire qui obtient le contrat, à l'exception des renseignements commerciaux confidentiels (à déterminer d'un commun accord entre WCI, inc. et le fournisseur) sera rendue publique à la signature du contrat avec WCI, inc.

## 9. Annexes

Annexe A : Énoncé des travaux

Annexe A1 : Foire aux questions

Annexe B : Entente type de WCI, inc.

## Annexe A

### Énoncé des travaux

Le présent énoncé des travaux décrit les services que Western Climate Initiative, inc. (WCI, inc.) cherche à obtenir d'un fournisseur qualifié et chevronné pour la surveillance du marché et autres services connexes. Les marchés qui feront l'objet d'une surveillance sont les suivants :

- les systèmes d'échange actuels et futurs créés par des gouvernements participants pour la réduction des émissions de GES;
- les marchés secondaires, y compris les marchés des produits dérivés fondés sur les droits d'émission;
- les marchés connexes, comme les marchés de l'énergie et autres marchés du carbone qui peuvent exercer une forte influence sur les marchés des droits d'émission ou secondaires;
- les autres marchés d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (GES) ou de carbone mis en œuvre dans le monde, comme les mécanismes d'échange de droits d'émission (Union européenne, Nouvelle-Zélande, Chine, etc.) et d'autres initiatives (p. ex. le système de tarification fondé sur le rendement du Canada), afin de signaler des comportements potentiellement non conformes ou frauduleux ou d'autres facteurs ayant une influence sur les programmes d'échange de droits d'émission de GES des gouvernements participants.

Si le fournisseur retenu n'est pas celui qui fournit actuellement des services de surveillance du marché aux gouvernements participants, il travaillera avec le fournisseur actuel, en collaboration avec WCI, inc. et les gouvernements participants, pendant au moins six mois après la date d'entrée en vigueur de son contrat avec WCI, inc. Cette période de collaboration se prolongera au besoin pour inclure la préparation, le suivi, la production de rapports et la certification d'au moins une vente aux enchères conjointe de la Californie et du Québec et une vente aux enchères de la Nouvelle-Écosse.

Les services de surveillance du marché, y compris les livrables écrits ou non, doivent être fournis séparément pour chaque marché de droits d'émission. À la tâche 2, par exemple, le fournisseur préparera et tiendra à jour un plan de sécurité pour le marché conjoint Californie-Québec, et un plan distinct pour la Nouvelle-Écosse et tout autre marché créé par un gouvernement participant non lié au marché conjoint Californie-Québec. Advenant qu'un tel marché soit lié par la suite au marché conjoint Californie-Québec, un plan unique sera préparé et tenu à jour pour le marché étendu.

Les livrables seront fournis en anglais au gouvernement participant concerné, comme indiqué dans chaque tâche. À la demande de WCI, inc., le fournisseur lui remettra également les versions finales révisées des livrables.

## Tâche 1 – Établissement d'un plan de travail final et d'un échéancier

Le fournisseur établit une ébauche du plan de travail indiquant les modalités d'exécution de chacune des tâches et le mode de communication avec WCI, inc. et les gouvernements participants. L'échéancier pour l'ensemble des tâches devra justifier le délai accordé à chaque sous-tâche. À la réception de l'ébauche du plan de travail, WCI, inc. et les gouvernements participants l'examineront et communiqueront au fournisseur leurs commentaires relatifs aux aspects qui satisfont ou non aux exigences exposées dans le présent énoncé des travaux. À la lumière de ces commentaires, le fournisseur finalisera son plan de travail et le soumettra à l'approbation de WCI, inc. et des gouvernements participants.

### Tâche 1 – Livrables

- Ébauche du plan de travail : Trois (3) semaines après l'entrée en vigueur du contrat
- Plan de travail final : une (1) semaine après la réception des commentaires sur l'ébauche

## Tâche 2 – Élaboration et tenue à jour d'un plan de sécurité du système

L'objectif est de fournir aux gouvernements participants un plan de gestion et un plan de communication bidirectionnel de l'information confidentielle. Le plan doit indiquer que le stockage et la transmission des renseignements confidentiels ne doivent se faire que sur des serveurs aux États-Unis ou au Canada, et que le fournisseur utilisera les services sécurisés de partage de fichiers approuvés et utilisés par les gouvernements participants.

Le plan de sécurité doit décrire des procédures bidirectionnelles de communication des renseignements confidentiels et de contribution aux outils collectifs de surveillance du marché (notamment un tableau de bord et des bases de données conjoints pour les systèmes liés) entre le fournisseur et les gouvernements participants, WCI, inc. et les autres fournisseurs de WCI, inc.

S'il y a lieu, le plan intégrera les dispositions du plan de sécurité établi par le fournisseur actuel. Dans son plan, le fournisseur devra obligatoirement décrire les politiques et les procédures relatives au stockage et à la gestion des données confidentielles et des données sensibles relatives au marché, en plus de confirmer sa conformité aux exigences ci-dessous.

- Les données confidentielles et sensibles sont stockées dans un réseau distinct et sécurisé, séparé du réseau principal de l'organisation ou hébergé par un serveur sécurisé à accès restreint.
- Le fournisseur a prévu un service ou du personnel spécialisé en sécurité.
- Le fournisseur a des politiques et procédures de sécurité en place qui sont conformes aux normes et aux références du secteur.
- Le fournisseur n'a pas subi de faille de sécurité dans les cinq (5) dernières années.
- Le fournisseur doit mettre en œuvre des contrôles de sécurité pour prévenir l'extraction de données dans ses systèmes.

- Les politiques du fournisseur prévoient l'utilisation d'un pare-feu. Un pare-feu est un dispositif qui oriente ou régule le trafic entre les réseaux de différents niveaux de sécurité.
- Les politiques du fournisseur exigent que les serveurs soient dotés des dernières versions des systèmes d'exploitation, d'antivirus et des correctifs et mises à jour de sécurité.
- Les politiques du fournisseur prévoient des analyses périodiques des serveurs en vue de détecter les vulnérabilités associées aux systèmes d'exploitation, aux applications et aux services actifs susceptibles d'être exploités par un intrus.
- Toutes les personnes ayant accès aux données stockées dans le réseau du fournisseur feront l'objet d'un examen d'authentification de la clientèle (KYC) selon les exigences réglementaires des gouvernements participants et soumettront les formulaires de confidentialité et de déclaration de conflit d'intérêts.
- L'accès aux renseignements sur les systèmes des gouvernements participants est limité aux personnes ayant besoin de données précises. Des examens ont lieu régulièrement pour vérifier que seules les personnes autorisées ont accès aux données confidentielles et sensibles.
- Les serveurs du fournisseur qui hébergent des données confidentielles et sensibles sont installés dans un lieu sécurisé à accès restreint.
- À des fins d'audit, toutes les activités de connexion au réseau du fournisseur sont consignées.
- Les politiques du fournisseur interdisent le stockage de données confidentielles ou de données sensibles relatives au marché sur un dispositif portable ou un ordinateur personnel.
- Les politiques du fournisseur assurent un accès à distance et sans fil aux données sensibles contrôlé et restreint au personnel autorisé. L'accès par réseau privé virtuel (RPV) aux données confidentielles et aux données sensibles relatives au marché est autorisé dans des circonstances très particulières et uniquement aux personnes qui satisfont aux exigences d'authentification de la clientèle (KYC). Il est interdit de télécharger par RPV des données confidentielles et des données sensibles relatives au marché, celles-ci ne pouvant être stockées sur un appareil distant, mais la consultation de ces données par RPV est permise.

Le fournisseur soumettra à l'examen des gouvernements participants une version préliminaire de son plan de sécurité, qu'il révisera ensuite en tenant compte des commentaires reçus.

Le fournisseur livrera les éléments ci-dessous dans le cadre de cette tâche pour chaque marché de droits d'émission, selon l'échéancier défini dans le **plan de travail à la tâche 1**.

## Tâche 2 – Livrables

- Une version préliminaire du plan de sécurité;
- La version finale du plan de sécurité qui tient compte des commentaires exprimés : Dans les deux (2) semaines suivant la réception des derniers commentaires;
- Un rapport de sécurité et des mises à jour du plan de sécurité : au moins une fois par année.

Ces livrables sont remis à chaque gouvernement participant. S'il y a plus d'un marché de droits d'émission en activité ou en développement, les livrables associés à chacun ne seront présentés qu'au gouvernement participant concerné.

## Tâche 3 – Élaboration et tenue à jour d'un plan de surveillance

Le fournisseur présentera aux gouvernements participants un plan relatif à la surveillance de leur marché de droits d'émission et des marchés connexes, qui décrit les méthodes et les mesures utilisées.

Le plan de surveillance doit décrire les mesures prévues pour les éléments suivants :

- Surveiller la possession et les transferts de droits d'émission enregistrés dans le registre de marché de WCI, inc.;
- Surveiller la structure du marché et la structure organisationnelle des entités, y compris l'évaluation des comportements des entités, des changements de propriété et des enquêtes sur les liens entre les entreprises ou les personnes;
- Utiliser des outils pour évaluer les comportements des participants au marché et des indicateurs pour détecter les anomalies et fournir aux gouvernements participants des rapports synthétisant les tendances actuelles du marché et les activités des participants;
- Surveiller les marchés secondaires et connexes, y compris les marchés des produits dérivés et les autres marchés et initiatives d'échange de droits d'émission mis en œuvre dans le monde;
- Vérifier et surveiller les ventes aux enchères et les ventes de gré à gré d'unités d'émission.

Le volet du plan sur les ventes aux enchères et les ventes de gré à gré doit décrire les activités du fournisseur pour surveiller l'intérêt des demandeurs, confirmer l'évaluation des offres et certifier les résultats des ventes aux enchères et des ventes de gré à gré, et produire des statistiques et des rapports détaillés.

Le plan de surveillance doit inclure les éléments suivants :

- les rôles et les responsabilités;
- Les niveaux hiérarchiques;
- Les sujets de coordination avec les gouvernements participants, y compris les critères et le moment opportun pour la transmission de problématiques aux échelons supérieurs (avis le jour même, au plus tard dans les 24 heures).
- Les sujets de coordination avec l'administrateur des ventes aux enchères;
- Les ressources affectées à la surveillance (personnel, systèmes, logiciels et processus);
- Les indicateurs et les sources d'information proposés;
- Les exigences en matière de communication d'informations aux gouvernements participants par le surveillant du marché, notamment la fréquence et le contenu des rapports à fournir;
- Les procédures relatives à la surveillance des ventes aux enchères et de gré à gré (et des ventes d'unités de prix plafonds, le cas échéant), à l'analyse des résultats, à l'examen des processus des ventes aux enchères et de gré à gré et de leur conformité aux règlements, à l'acquisition des données sur les ventes aux enchères et de gré à gré, au calcul et à la communication des résultats et des statistiques des ventes aux enchères et de gré à gré, à la confirmation à la fin d'une vente aux enchères de la répartition des unités aux acheteurs par gouvernement participant, par millésime et par type (s'il y a lieu) et à l'évaluation de l'efficacité des règles qui régissent le marché.

S'il y a lieu, le plan de surveillance intégrera et poursuivra l'élaboration des dispositions des plans de surveillance utilisés actuellement par les gouvernements participants.

Le fournisseur soumettra à l'examen des gouvernements participants la version préliminaire de son plan de surveillance, qu'il révisera ensuite en tenant compte des commentaires reçus.

Le fournisseur livrera les éléments ci-dessous dans le cadre de cette tâche pour chaque marché de droits d'émission, selon l'échéancier défini dans le plan de travail à la **tâche 1**.

### Tâche 3 – Livrables

- Une version préliminaire du plan de surveillance à soumettre au moins six semaines avant une activité ou une vente aux enchères ou de gré à gré;
- Le plan de surveillance final tenant compte des commentaires reçus : Dans les trois (3) semaines suivant leur réception;
- Un rapport sur les activités de surveillance et les révisions du plan de surveillance : à produire chaque année.

Ces livrables doivent être fournis à chaque gouvernement participant. S'il y a plus d'un marché de droits d'émission en activité ou en développement, les livrables associés à chacun ne seront présentés qu'au gouvernement participant concerné.

#### Tâche 4 – Surveillance de la possession de droits d'émission, des activités de transfert dans le registre de marché, des activités des marchés secondaires, des produits dérivés et connexes et de la structure des marchés par des analyses de comportement des entités

Le fournisseur surveillera, évaluera et produira les rapports relatifs à l'activité observée sur le marché et sa structure. Les rapports incluront les indicateurs pertinents, notamment concernant des positions individuelles ou regroupées de détention de droits d'émission qui représenteraient une infraction aux règles de possession des gouvernements participants ou révéleraient une emprise prépondérante sur le marché.

Le fournisseur exécutera cette tâche conformément au plan de surveillance établi à la **tâche 3**. Il obtiendra pour son personnel principal et de remplacement les accès aux plateformes et aux données nécessaires, et devra notamment s'inscrire au registre de marché. Il exécutera le traitement des données du marché au moyen d'outils d'analyse de pointe (p. ex. des algorithmes prédéfinis permettant de déceler les tendances susceptibles d'indiquer un comportement anticoncurrentiel ou une emprise sur le marché) et communiquera les résultats dans des rapports de format standard (p. ex. Excel). Il calculera les indicateurs appropriés à des fins d'analyse et il signalera toute anomalie relative à la possession de droits d'émission ou à un transfert. Enfin, il surveillera, repérera et signalera toute anomalie liée à l'activité du marché des unités d'émission extérieur au registre de marché en utilisant des sources de données des marchés secondaires. Il détectera également toute anomalie qui indique une fraude potentielle sur le marché des droits d'émission et surveillera les marchés connexes susceptibles d'exercer une forte influence sur les marchés de droits d'émission, notamment ceux de l'énergie, et des autres systèmes d'échange de droits d'émission.

Le fournisseur doit avoir une connaissance approfondie des marchés des matières premières, du fonctionnement de ces marchés, du comportement rationel des participants cherchant à maximiser leurs profits, du rôle des contrats et de leur structure, et des lois étatiques et fédérales qui régissent ces marchés. Le fournisseur soumettra à l'examen des gouvernements participants les versions préliminaires des rapports trimestriels et annuels. Ceux-ci fourniront de l'information confidentielle sur les marchés durant la période visée par le rapport, en fonction de l'année civile, ainsi qu'une analyse et des observations concernant les ventes aux enchères et de gré à gré et les activités des marchés primaires, secondaires, des produits dérivés et connexes durant la période visée. Les rapports trimestriels et annuels comprendront les mesures relatives aux offres soumises dans le cadre des ventes aux enchères et à la structure des marchés, ainsi que des recommandations à l'égard des règles régissant les marchés. Le fournisseur révisera ensuite son plan en tenant compte des commentaires reçus.

Le fournisseur soutient les gouvernements participants dans les activités de conformité :

- **Activités de conformité** : Surveiller et évaluer la détention de droits d'émission dans les comptes et les transferts de droits d'émission des comptes de conformité des entités vers les comptes de retrait pour respecter les exigences de conformité. Faire régulièrement des mises à jour et des prévisions dans des rapports trimestriels de marché à l'intention des gouvernements participants. Les obligations de conformité sont définies selon le règlement de chaque gouvernement participant.
  - **Année impliquant des obligations de conformité annuelle** : s'applique à la Californie (p. ex. le 1<sup>er</sup> novembre 2022 est l'échéance de conformité pour 30 % des émissions visées en 2021).
  - **Année impliquant des obligations de conformité triennale** : s'applique à la Californie et au Québec (p. ex. le 1<sup>er</sup> novembre 2021 est l'échéance de conformité pour les émissions visées en 2018, en 2019 et en 2020).
  - **Année impliquant des obligations de conformité en fin de période** – Nouvelle-Écosse (p. ex. 2022) – Les rapports de conformité ne seront pas produits avant l'année suivante.

### Accès aux données du registre de marché

Pour exécuter les services, le fournisseur doit avoir accès aux données du registre de marché. Les mesures de sécurité requises pour accéder à ces données comprennent notamment les éléments suivants :

- Le fournisseur effectuera des contrôles de sécurité en vue de prévenir l'accès non autorisé à l'équipement utilisé pour accéder au registre de marché. Il mettra en œuvre des procédures visant à protéger les renseignements d'identification des comptes des membres de son personnel (notamment les noms d'utilisateur et les mots de passe) contre leur divulgation non autorisée. Avant d'obtenir l'accès au registre de marché, il mettra en œuvre des procédures visant à prévenir la divulgation non autorisée de données contenues dans le registre, auxquelles il a accès dans le cadre de l'exécution des travaux.
- Le fournisseur certifiera à WCI, inc. que tous les membres de son personnel qui ont accès au registre de marché dans le cadre de l'exécution de leurs tâches ont fait l'objet d'une vérification d'identité et d'une évaluation à des fins de sécurité, et qu'ils satisfont aux exigences réglementaires qui régissent l'accès au registre (p. ex. connaissance de la clientèle). Le fournisseur tiendra à jour et présentera à WCI, inc. et aux gouvernements participants, à leur demande, les documents exigés pour établir l'accès au registre de marché, pour chacun des employés y ayant accès, s'il y a des changements au personnel clé, et notamment les renseignements suivants :
- Une copie certifiée conforme d'une pièce d'identité avec photo valide et en vigueur, délivrée par le gouvernement et portant une date d'expiration, par exemple un permis de conduire ou un passeport.

- L'adresse de résidence principale de l'employé, obligatoirement aux États-Unis ou au Canada.
- Pour les employés du fournisseur résidant aux États-Unis, la confirmation par une institution financière américaine (par exemple, une banque autorisée ou une banque à charte reconnue par l'administration fédérale ou un État, une association d'épargne et de crédit ou une coopérative de crédit) que l'employé a un compte bancaire ouvert. Les numéros et les soldes de comptes bancaires doivent être floutés.
- Pour les employés du fournisseur résidant aux États-Unis, une attestation que l'employé n'a pas été condamné au cours des cinq dernières années pour un acte criminel constituant un délit grave aux États-Unis.
- Pour les employés du fournisseur résidant au Canada, la confirmation d'une institution financière établie au Canada que l'employé a un compte auprès de l'institution et qu'une vérification de son identité a été exécutée.
- Pour les employés du fournisseur résidant au Canada, une attestation que l'employé n'a pas été condamné au cours des cinq dernières années pour fraude ou tout autre acte criminel grave (pour les résidents du Canada, les actes criminels sont indiqués dans le *Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec et de la Nouvelle-Écosse*).
- Le fournisseur soumettra à WCI, inc., à sa demande, la preuve des contrôles diligents exécutés en vue de vérifier la validité des documents de ses employés, par exemple des vérifications des antécédents et des examens des rapports de solvabilité.
- Dans le cadre de l'exécution des travaux, le fournisseur assurera la sécurité de ses lignes téléphoniques, de sa messagerie électronique, du stockage des données et des autres systèmes nécessaires, de manière à prévenir l'accès non autorisé aux renseignements d'identification des comptes, aux données et à l'information sur les utilisateurs du registre de marché de WCI, inc. Cela peut toucher l'utilisation des systèmes utilisés par WCI, inc. et les gouvernements participants, comme Microsoft Teams, SharePoint et les autres sources sécurisées de transmission de fichiers.

Seuls les utilisateurs autorisés auront accès au registre de marché. L'accès non autorisé, y compris la communication de renseignements d'identification, constitue une infraction aux conditions d'utilisation du registre de marché de WCI, inc. ainsi qu'aux lois et aux règlements en vigueur.

Le fournisseur livrera les éléments ci-dessous dans le cadre de cette tâche pour chaque marché de droits d'émission, selon l'échéancier défini dans le **plan de travail à la tâche 1**.

#### Tâche 4 - Livrables

- Une analyse continue des enjeux et un rapport hebdomadaire ou bihebdomadaire, ou à une fréquence plus rapprochée au besoin, à l'intention des représentants autorisés des gouvernements participants;
- Les versions préliminaires des rapports trimestriels : Au plus tard un (1) mois après la fin du trimestre;
- Les versions préliminaires des rapports annuels : Au plus tard un (1) mois après la fin de l'année;
- Les versions finales des rapports trimestriels : Au plus tard deux (2) semaines après la réception des commentaires;
- Les versions finales des rapports annuels : Au plus tard trois (3) semaines après la réception des commentaires.

Ces livrables sont fournis à chaque gouvernement participant. S'il y a plus d'un marché de droits d'émission en activité, les livrables associés à chacun ne seront présentés qu'au gouvernement participant concerné.

Certains utilisateurs du registre de marché ayant rempli les exigences réglementaires de connaissance de la clientèle obtiendront un accès à titre de surveillant du marché. Les utilisateurs du registre de marché ayant le rôle de superviseur de marché auront accès à toutes les informations sur les utilisateurs, les entités et le marché dans le registre, y compris les éléments suivants :

- Les renseignements sur l'entité, soit sa dénomination sociale, sa dénomination commerciale, le type d'entité, les établissements visés, les adresses municipale et postale, les numéros d'identification de l'entité aux fins d'impôt et l'État ou la province dans lequel elle a été constituée;
- Les renseignements sur le compte de l'entité, notamment les émissions par établissement, l'état et le solde de ses comptes, l'historique des transferts de droits d'émission et de transactions, le dépassement des limites de possession, les exemptions, les obligations en matière de conformité et l'état de conformité de l'entité.
- Les renseignements sur les utilisateurs du registre de marché, notamment leurs noms, adresses et dates de naissance et leurs liens avec des entités ou des gouvernements participants.
- Les comptes, les soldes et les transactions des gouvernements participants.
- L'intérêt des participants à une vente aux enchères ou à une vente de gré à gré, les détails sur les demandes et les montants des garanties financières.

## Tâche 5 – Examen indépendant de la structure organisationnelle des participants

Le fournisseur tiendra à jour une base de données sur les structures organisationnelles des participants (entités, personnes morales et physiques, etc.) renfermant notamment de l'information sur les personnes de contrôles et les filiales, à des fins de suivi de la propriété et de détection d'éventuelles infractions aux règlements des gouvernements participants ou de situations d'emprise sur le marché<sup>3</sup>.

Le fournisseur conservera un accès continu aux bases de données pertinentes à propos de la propriété (par exemples les données de Dunn & Bradstreet, de Thomson Reuters, des formulaires 10K auprès de la SEC, du Registre québécois des entreprises, etc.) et il examinera les structures de propriété à l'aide des données collectées. Ces examens seront menés sur une base périodique, selon les dispositions du plan de surveillance. À la lumière des résultats, le fournisseur révisera sa base de données sur les structures organisationnelles et les relations. Le fournisseur pourra proposer à WCI, inc. et aux gouvernements participants de collecter d'autres éléments d'informations (p. ex. représentation schématique de la structure corporative, de manière à mieux déceler les éventuels enjeux de relations composites d'entités inscrites auprès de plusieurs gouvernements participants, informations sur les investissements et les scénarios de prêts s'ils ont lien avec les contrôles et la propriété, information sur des accords de gestion et d'exploitation, etc.). Pour ce faire, il communiquera les changements recommandés aux exigences relatives aux données à WCI, inc. et aux gouvernements participants.

Le fournisseur livrera les éléments ci-dessous dans le cadre de cette tâche pour chaque marché de droits d'émission, selon l'échéancier défini dans le **plan de travail à la tâche 1**.

- Un format et un modèle de données permettant de tenir à jour une base de données sur la structure et les relations des entreprises (p. ex. liens corporatifs) et de présenter la structure organisationnelle des participants en appliquant minimalement les critères de contrôle et de propriété prévus dans les règlements des gouvernements participants;
- Un modèle mis à jour de présentation des données, à la demande des gouvernements participants;
- Une base de données sur les structures organisationnelles selon le format et le modèle de données convenu, contenant les informations sur les organisations et les sociétés mères des participants, régulièrement mise à jour avec le concours des gouvernements participants, conformément au plan de surveillance;
- Des rapports trimestriels et annuels contenant des indicateurs et des analyses indiquant la structure de propriété et les relations avec les participants inscrits au marché;
- La validation de la structure organisationnelle, des critères de contrôle et de propriété pour des entités inscrites ou non au marché (le cas échéant), des personnes et des

<sup>3</sup> Les règlements des gouvernements participants peuvent différer en ce qui a trait à la structure organisationnelle des participants.

participants au marché, à la demande d'un gouvernement participant;

- Une analyse continue des structures organisationnelles et des affiliations et la communication des sujets de préoccupation aux gouvernements participants.

Ces livrables sont fournis à chaque gouvernement participant. S'il y a plus d'un marché de droits d'émission en activité ou en développement, les livrables associés à chacun ne seront présentés qu'au gouvernement participant concerné. Le modèle de présentation des données et les modifications qui y seront apportées seront également fournis à WCI, inc.

## Tâche 6 – Audit et surveillance des ventes aux enchères

Le fournisseur surveillera l'administration des ventes aux enchères d'unités d'émission tenues par les gouvernements participants, ainsi que la conduite des participants à ces ventes. Il mènera un examen indépendant des résultats et des gains dont il fera état dans un rapport.

Le fournisseur réalise cette tâche conformément au plan de surveillance prévu à la **tâche 3**. La surveillance des ventes aux enchères comprend les éléments suivants :

- L'observation en temps réel du déroulement de la vente en ligne et par conférence téléphonique avec les autorités gouvernementales et l'administrateur de la vente aux enchères;
- L'examen des processus de vente aux enchères en vue de vérifier leur conformité aux règlements;
- L'acquisition des données sur les ventes aux enchères;
- Le calcul et la communication des résultats et des indicateurs relatifs aux ventes aux enchères.

Le fournisseur produira un rapport pour chaque vente aux enchères comprenant :

- Un compte rendu des enjeux observés durant le processus d'enchères, notamment au sujet des processus et des procédures, des communications, des mesures de sécurité et de la performance des services de vente aux enchères;
- Une validation des résultats préliminaires de la vente aux enchères comprenant l'évaluation ou l'analyse des comportements ou des activités des participants qui ont influé ou pourraient avoir influé sur les résultats, la validation des résultats et les statistiques d'enchères, et une comparaison avec les prix sur les marchés secondaires;
- La tenue à jour d'une base de données des indicateurs et statistiques des ventes aux enchères antérieures afin de fournir du contexte pour les prochaines ventes, en incluant une explication des tendances ou des résultats pertinents ou anormaux dans les rapports des ventes aux enchères. La tâche comprend l'analyse des comportements et de l'activité des participants à une vente aux enchères selon leur profil et les indicateurs du marché afin de faire état de tendances, observations et constatations.

- La recommandation de certifier ou non la vente aux enchères et les renseignements nécessaires pour appuyer la décision des gouvernements participants à cet égard;
- La confirmation de la répartition des unités d'émission aux acheteurs par gouvernement participant, par millésime et par type d'unité (s'il y a lieu);
- La confirmation de l'information sur la vente aux enchères qui sera rendue publique par les gouvernements participants.

Le fournisseur présentera le rapport sur la vente aux enchères aux gouvernements participants au plus tard deux jours ouvrables après le calcul de l'algorithme d'enchère des unités par l'administrateur de la vente aux enchères. Si ce dernier n'est pas en mesure d'exécuter ou de calculer correctement les résultats préliminaires, le processus de règlement et le rapport sur les résultats de la vente aux enchères, incluant les statistiques d'enchères, devront être terminés et présentés aux gouvernements participants deux jours ouvrables après qu'ils en auront fait la demande.

Le fournisseur restera à leur disposition pour répondre à leurs questions, tandis qu'ils prendront leur décision relative à la certification des résultats de la vente aux enchères.

Le fournisseur livrera les éléments ci-dessous dans le cadre de cette tâche, selon l'échéancier défini dans le **plan de travail à la tâche 1**.

#### Tâche 6 - Livrables

- La surveillance de la vente aux enchères et la présentation aux gouvernements participants d'analyses et d'explications sur les activités et les résultats de la vente;
- Un rapport sur la vente aux enchères.

Pour chaque vente aux enchères, ces livrables sont fournis à chacun des gouvernements ayant participé à la vente.

#### Tâche 7 – Audit et surveillance des ventes de gré à gré

Le fournisseur surveillera l'administration des ventes de gré à gré<sup>4</sup> d'unités d'émission tenues par les gouvernements participants, ainsi que la conduite des participants à ces ventes, et il mènera un examen indépendant des résultats dont il fera état dans un rapport. En vertu des règlements de la Californie, du Québec et de la Nouvelle-Écosse, chaque gouvernement doit tenir des ventes de gré à gré séparées.

Le fournisseur réalise cette tâche conformément au plan de surveillance prévu à la **tâche 3**. La surveillance des ventes de gré à gré comprend les éléments suivants :

- L'observation en temps réel du déroulement de la vente en ligne et par conférence

<sup>4</sup> Les ventes de gré à gré désignent les ventes d'unités d'émission de la réserve du ministre de la Californie, du Québec ou de la Nouvelle-Écosse. Cette tâche peut également impliquer la surveillance de toute vente à prix plafond effectuée par la Californie.

téléphonique avec les autorités gouvernementales et l'administrateur des ventes aux enchères (qui administre également les ventes de gré à gré);

- L'examen des processus de vente de gré à gré en vue de vérifier leur conformité aux règlements;
- L'acquisition des données sur les ventes de gré à gré;
- Le calcul et la communication des résultats et des indicateurs relatifs aux ventes de gré à gré.

Le fournisseur produit un rapport pour chaque vente de gré à gré comprenant :

- Un compte rendu du processus, des procédures, des communications, des mesures de sécurité et de la performance des services de vente de gré à gré;
- Un compte rendu de la fermeture de la période des mises de la vente de gré à gré comprenant l'évaluation ou l'analyse de la conduite ou des activités des participants qui ont influé ou pourraient avoir influé sur les résultats, la validation des résultats et les indicateurs de la vente;
- La recommandation de certifier ou non la vente de gré à gré et les renseignements nécessaires pour appuyer la décision des gouvernements participants à cet égard;
- La confirmation de la répartition des unités d'émission aux acheteurs par gouvernement participant;
- Un compte rendu des résultats de la vente de gré à gré qui sera rendu public par les gouvernements participants.

Le rapport sur la vente de gré à gré sera remis aux gouvernements participants au plus tard deux jours ouvrables après le calcul de l'algorithme d'enchère par l'administrateur. Si ce dernier n'est pas en mesure d'exécuter ou de calculer correctement les résultats préliminaires, le processus de règlement et le rapport sur les résultats de la vente de gré à gré, incluant les statistiques de la vente de gré à gré, devront être complétés et présentés aux gouvernements participants deux jours ouvrables après qu'ils en auront fait la demande. Le fournisseur se tiendra à leur disposition pour répondre à leurs questions tandis qu'ils prendront une décision relative à la certification des résultats de la vente de gré à gré.

Le fournisseur livre les éléments ci-dessous pour chaque vente de gré à gré dans le cadre de cette tâche, selon l'échéancier défini dans le plan de travail à la tâche 1.

#### Tâche 7 - Livrables

- La surveillance de la vente de gré à gré et la présentation aux gouvernements participants d'analyses et d'explications sur les activités et les résultats de la vente;
- Un rapport sur la vente de gré à gré. Pour chaque vente de gré à gré, ces éléments seront livrés à chacun des gouvernements ayant participé à la vente.

## Tâche 8 – Participation au développement, aux tests et aux démonstrations des infrastructures d'échanges de droits d'émissions

Le fournisseur épaulera WCI, inc. et les gouvernements participants pour développer et mettre à l'essai les services de vente aux enchères, nouveaux ou modifiés, et surveillera les ventes aux enchères ou les ventes de gré à gré réalisées à des fins de démonstration ou de formation.

- Pour les tests de nouvelles infrastructures de ventes aux enchères ou de ventes de gré à gré ou les tests suivants leur modification, le fournisseur, à la demande de WCI, inc., évaluera l'algorithme des services de ces ventes, élaborera des scénarios d'essai de l'algorithme et de la plateforme, vérifiera les résultats de ces essais, participera aux essais d'acceptation des services et à la tenue de ventes aux enchères ou de gré à gré réalisées à des fins de démonstration ou de formation et recommandera des améliorations aux services et aux systèmes de ventes aux enchères et de gré à gré relatifs à la surveillance du marché et à la validation des résultats.
- Pour ce qui est des tests de nouvelles infrastructures du registre de marché ou des tests suivants leur modification, le fournisseur, à la demande WCI, inc. ou des gouvernements participants, aidera à la conception de scénarios d'essais, vérifiera les résultats de ces essais, participera aux essais d'acceptation, aux démonstrations ou aux formations et recommandera des améliorations aux infrastructures du registre de marché.

À la demande de WCI, inc., le fournisseur évaluera l'algorithme des services de ventes aux enchères et de gré à gré, élaborera des scénarios d'essai, contribuera à améliorer les exigences pour les essais des algorithmes des services de ventes aux enchères et de gré à gré, vérifiera les résultats de ces essais, participera aux essais de la plateforme, aux essais d'acceptation du registre de marché et à la tenue de ventes aux enchères ou de gré à gré réalisées à des fins de démonstration ou de formation et recommandera des améliorations aux services et aux systèmes de ventes aux enchères et de gré à gré et au registre de marché. Le fournisseur livrera les éléments ci-dessous pour chaque essai ou démonstration dans le cadre de cette tâche, selon l'échéancier défini dans le plan de travail à la tâche 1.

### Tâche 8 - Livrables

- La participation aux essais et aux démonstrations des services de vente aux enchères et de gré à gré et de registre de marché, nouveaux ou modifiés, et à la formation sur ces services;
- Des scénarios d'essais pour tester les algorithmes de ventes aux enchères et de ventes de gré à gré;
- Des notes sur les constatations et les recommandations.

Ces livrables sont fournis à WCI, inc et à chaque gouvernement participant.

## Tâche 9 – Examen des règlements et de la documentation sur les systèmes des gouvernements participants

Le fournisseur examinera la documentation et les réglementations relatives aux systèmes de plafonnement et d'échange et exprimera une opinion indépendante sur les éventuels points susceptibles de perturber le bon fonctionnement d'un système ou des marchés de droits d'émission.

Le fournisseur, à la demande des gouvernements participants, examinera et présentera par écrit les commentaires, les questions et les éclaircissements découlant de son examen. La documentation visée par ces examens pourrait comprendre, par exemples, des politiques des gouvernements fédéraux, d'États, de provinces, des règlements édictés ou proposés par des gouvernements, des directives préliminaires des gouvernements participants à l'intention des participants au marché, des algorithmes de règlement des ventes aux enchères ou de gré à gré ou leur description, des demandes d'inscription au marché, des divulgations de structures organisationnelles et d'associations, et des procédures des ventes aux enchères ou de gré à gré.

Le fournisseur livrera les éléments ci-dessous dans le cadre de cette tâche, selon l'échéancier défini dans le **plan de travail à la tâche 1**.

### Tâche 9 - Livrables

- Un examen des versions préliminaires et finales des règlements proposés;
- Un examen des versions préliminaires et finales des procédures de vente aux enchères et de gré à gré;
- Un examen des directives relatives aux ventes aux enchères et de gré à gré, des algorithmes de règlement et de leur description;
- Un examen des autres documents relatifs aux systèmes, à la demande des gouvernements participants.

Ces livrables seront fournis aux gouvernements participants concernés et/ou à WCI, inc., selon la nature des documents examinés.

## Tâche 10 – Liaisons avec de nouveaux gouvernements

Le fournisseur présentera à WCI, inc. et aux gouvernements participants les données et les analyses concernant les propositions visant à lier le marché de nouveaux gouvernements au marché régional actuellement constitué des systèmes de la Californie et du Québec. Les travaux du fournisseur pour cette tâche peuvent, à la demande de WCI, inc. ou des gouvernements participants, inclure les éléments suivants :

- En collaboration avec les gouvernements participants, identifier des liens commerciaux et faire le suivi des structures de propriété et de contrôle des entités inscrites auprès des gouvernements participants, incluant le gouvernement en processus de liaison;

- Déceler et évaluer les problèmes concernant la réglementation des marchés et les conséquences relatives au contrôle réglementaire et la surveillance du marché qui découleraient de la liaison avec de nouveaux gouvernements;
- Déceler et évaluer les problèmes affectant les activités ou la performance des marchés qui pourraient découler de la liaison avec de nouveaux gouvernements;
- Identifier les modifications aux exigences relatives à la surveillance des marchés qui pourraient être nécessaires en raison de la liaison avec de nouveaux gouvernements et formuler des recommandations en ce sens;
- Répondre aux questions des gouvernements participants concernant la mise en œuvre d'une surveillance efficace d'un marché étendu, notamment sur la capacité du fournisseur de renforcer ses effectifs au besoin afin d'absorber la charge de travail supplémentaire.

#### Tâche 10 - Livrables

- Les éléments livrables dans le cadre de cette tâche, notamment des discussions et des notes, seront déterminés au moment opportun.

Ces livrables seront fournis à WCI, inc. et à chaque gouvernement participant.

#### Tâche 11 – Transfert de connaissances et rapports ponctuels

Le fournisseur assurera le transfert des connaissances entre son organisation, les gouvernements participants et, s'il y a lieu, WCI, inc.

À la demande d'un gouvernement participant ou au moins chaque trimestre, le fournisseur communiquera des connaissances, des conseils et des recommandations fondés sur son expérience générale de la surveillance des marchés de commodités et sur ses observations et les leçons qu'il a tirées de la surveillance des marchés de droits d'émission des gouvernements participants ou d'autres marchés connexes, notamment les pratiques exemplaires de détection et de prévention des activités potentiellement frauduleuses ou d'autres abus de marché. Cette tâche prévoit la participation à des rencontres de suivi hebdomadaires ou bihebdomadaires avec les gouvernements participants, des présentations continues ou périodiques sur les méthodes utilisées et les analyses réalisées, y compris des mises à jour pertinentes aux méthodes et aux analyses, des discussions avec les gouvernements participants au sujet de nouvelles informations et, à la demande de WCI, inc. ou d'un gouvernement participant, la participation à des groupes de travail sur la création d'indicateurs, de méthodes ou d'analyses.

Le fournisseur livrera les éléments ci-dessous dans le cadre de cette tâche, selon l'échéancier défini dans le plan de travail à la tâche 1.

### Tâche 11 - Livrables

- Des notes périodiques, des présentations et/ou des discussions sur des sujets déterminés de concert par les gouvernements participants et le fournisseur;
- Des discussions, des rapports spéciaux et des notes périodiques, y compris des notes à WCI, inc. sur le statut des livrables fournis aux gouvernements participants ou à WCI, inc.

Les éléments livrables dans le cadre de cette tâche seront déterminés en fonction des travaux requis. Ces livrables seront fournis aux gouvernements participants ou à WCI, inc., selon le cas.

### Tâche 12 – Transition de fin de contrat (facultative)

Le fournisseur exécutera cette tâche facultative uniquement à la demande écrite et particulière du directeur général de WCI, inc. À l'expiration de son contrat, s'il y a lieu, le fournisseur collaborera avec WCI, inc., les gouvernements participants et le nouveau fournisseur sélectionné par l'organisation pour permettre une transition harmonieuse des services de surveillance du marché, notamment par de la formation et du transfert des connaissances. Le transfert de connaissances peut comprendre la communication d'informations jugées confidentielles par le fournisseur, notamment des plans, des méthodes, des processus, des données ou des codes, mais exclut la communication d'informations dont le fournisseur a la propriété exclusive. Le fournisseur établira un plan de transition à l'échéance du contrat décrivant en détail ce que doit faire WCI, inc. ou un autre fournisseur pour assurer une relève harmonieuse des services. Le plan traitera des points suivants :

- Les exigences techniques et les besoins de personnel;
- Une description générale des responsabilités;
- Les mesures de sécurité durant la transition;
- Des copies des plus récents rapports et livrables fournis aux gouvernements participants au cours de la dernière année;
- La planification des sources de données;
- Les autres informations pertinentes pour réaliser les tâches ou les livrables.

### Tâche 12 - Livrables

- Le plan de transition à l'échéance du contrat sera soumis à l'approbation de WCI inc. trois (3) mois avant l'expiration du contrat.

## Annexe A-1 : Foire aux questions

La foire aux questions ci-dessous, parue pour les services de surveillance du marché de plafonnement et d'échange (publiée le 17 juillet 2015), a été actualisée aux fins du présent appel d'offres.

### 1. Quelle est la durée prévue du contrat?

La période de référence de fourniture de tous les services de surveillance du marché décrits s'échelonne de la date de signature du contrat (prévue autour du 1<sup>er</sup> septembre 2021) au 31 janvier 2026. Il existe une option de prolongation de deux ans allant du 1<sup>er</sup> février 2026 au 31 janvier 2028, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

### 2. Comment WCI, inc. évaluera-t-elle les réponses au présent appel d'offres par rapport au rendement d'un ancien fournisseur?

WCI, inc. a pour politique de mettre en place des procédures d'approvisionnement lui rapportant la meilleure valeur en échange des sommes dépensées. Elle prend très au sérieux le processus concurrentiel et sollicite des soumissions acceptables d'entreprises d'expérience. Les critères d'évaluation assurent un processus concurrentiel favorisant une approche ouverte, transparente et équilibrée. On notera, par exemple, que la prestation antérieure de services à WCI, inc. ne fait pas partie des critères d'évaluation. D'ailleurs, WCI, inc. n'aurait pas entrepris de processus de sollicitation et de communication auprès de soumissionnaires potentiels si elle n'était pas résolue à en assurer le caractère concurrentiel.

### 3. WCI, inc. s'attend-elle à octroyer l'ensemble du mandat à un seul soumissionnaire?

Oui, WCI, inc. souhaite octroyer un seul mandat. Il est préférable qu'un seul fournisseur (y compris tout sous-traitant) s'occupe de surveiller tous les marchés pertinents.

### 4. Les tâches pourraient-elles être séparées entre deux soumissionnaires ou plus?

Non, voir la réponse à la question 3.

### 5. Pouvons-nous proposer un tarif fixe pour chaque tâche ou sous-tâche?

Comme l'indique l'appel d'offres, le mandat est calculé en fonction des ressources requises en matériaux et en main-d'œuvre. WCI, inc. s'attend à ce que le niveau d'effort varie en fonction des conditions, notamment la possible adhésion d'autres gouvernements.

6. WCI, inc. divulguera-t-elle les documents élaborés par le fournisseur actuel, en particulier le plan de sécurité et le plan de surveillance? Les soumissionnaires qui n'ont pas accès à de tels documents pourraient être désavantagés par rapport au fournisseur actuel. Comment cela sera-t-il pris en compte dans l'évaluation?

Les plans de sécurité et de surveillance comportent des renseignements sensibles au marché ne devant pas être transmis aux soumissionnaires potentiels à l'heure actuelle. Le soumissionnaire retenu aura connaissance des éléments pertinents de ces plans en temps et lieu. Cela dit, WCI, inc. ne tiendra pas compte de ces plans dans son évaluation des propositions. Elle souhaite recevoir des soumissionnaires leurs idées en la matière selon leur expérience.

7. WCI, inc. donnera-t-elle des exemples de tous les rapports générés par le fournisseur actuel pour aider les soumissionnaires à mieux comprendre l'étendue des travaux?

Non, comme l'indique la réponse à la question 6, les rapports comportent des renseignements sensibles au marché ne devant pas être transmis aux soumissionnaires potentiels à l'heure actuelle. Le soumissionnaire retenu aura connaissance des rapports pertinents en temps et lieu.

8. En quoi consistent les « données et systèmes requis » pour la tâche 4? WCI, inc. donnera-t-elle une liste des sources de données utilisées par le fournisseur actuel?

WCI, inc. utilise principalement son registre de marché comme système de données. Comme indiqué aux pages 38 et 39 de l'appel d'offres, le soumissionnaire retenu aura accès au registre de marché de WCI, inc. Les données du registre de marché de WCI, inc. que ce dernier pourra utiliser se trouvent à la page 40. Par ailleurs, comme indiqué à la tâche 4, le soumissionnaire surveillera des activités de marchés secondaires et connexes, externes au registre de WCI, inc, grâce à des sources de données recensées dans ses plans de surveillance élaborés dans le cadre de la tâche 3. Les gouvernements participants fourniront des données de systèmes supplémentaires au soumissionnaire retenu.

9. Le soumissionnaire retenu aura-t-il accès à la base de données actuelle pour accomplir la tâche 5? Les soumissionnaires doivent-ils présumer qu'ils auront à créer une toute nouvelle base de données ou pourront-ils mettre à jour la base de données existante?

Non, voir la réponse à la question 8.

10. Veuillez clarifier si le surveillant du marché devra participer à des réunions régulières concernant le système de plafonnement et d'échange ou s'il sera ponctuellement convoqué par les gouvernements ou WCI, inc. pour fournir des renseignements, des conseils ou des recommandations, comme le suggère la tâche 11.

WCI, inc. s'attend à ce que le soumissionnaire retenu participe à des réunions hebdomadaires avec les gouvernements participants, et à la demande d'un gouvernement participant, le cas échéant. Plusieurs des tâches contenues dans l'énoncé de travail pourraient nécessiter de telles réunions. Cela explique en partie pourquoi aucune tâche propre aux réunions n'a été incluse. WCI, inc., les gouvernements participants et le soumissionnaire retenu détermineront ensemble la fréquence et la nature des réunions.

## Annexe B Entente type de WCI, Inc. (« Entente »)

[Le document [Entente type de WCI, inc.](#) est en pièce en jointe.]